



Québec, le 16 octobre 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-145

Maître,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir :

- tout courriel échangé, toute correspondance, toute communication échangée, toute étude ou recherche effectuée, tout rapport produit, tout avis juridique produit, toute opinion juridique produite, tout dossier produit par les services juridiques et/ou de la direction des relations du travail du MEES, tout document, tout avis, tout mémoire ou toute recommandation réalisée pour le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur depuis le 22 juin 2020 par toute personne notamment concernant les règles de sécurité, l'organisation physique des lieux, les activités de nature académique et les recommandations de la Direction de la santé publique ayant mené le ministre de l'Éducation à bonifier le plan de réouverture des établissements scolaires pour la rentrée scolaire septembre 2020 comme annoncé en conférence de presse les 10 et 17 août derniers;
- tout courriel échangé, toute correspondance, toute communication échangée, toute étude ou recherche effectuée, tout rapport produit, tout avis juridique produit, toute opinion juridique produite, tout dossier produit par les services juridiques et/ou de la Direction des relations du travail du MESS, tout document, tout avis, tout mémoire ou toute recommandation réalisée pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur depuis le 22 juin 2020 par toute personne notamment concernant ces règles de sécurité, l'organisation physique des lieux, des activités de nature académique et les recommandations de la Direction de la santé publique ayant mené le ministre de l'Éducation à bonifier le plan de réouverture des établissements scolaires pour la rentrée scolaire septembre 2020 comme annoncé en conférence de presse les 10 et 17 août derniers.

... 2

Le 3 septembre 2020, M^{me} Johanne Carrier, de ma direction, a communiqué avec vous, afin d'avoir plus de précisions concernant votre demande. Cette conversation a permis d'établir que vous désirez obtenir les études, les recherches ou autres documents sur lesquels le ministère de l'Éducation du Québec s'est appuyé pour faire la bonification du plan de retour pour la rentrée scolaire en septembre 2020, excluant les dossiers produits par les services juridiques.

Vous trouverez en annexe les documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, certains documents visés ne peuvent vous être acheminés étant donné qu'il s'agit d'ébauches ou sont formés, en substance, d'analyses, d'avis et de recommandations. La décision de ne pas vous les transmettre s'appuie sur les articles 9, 14, 37, 38 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez également les articles de la Loi mentionnés ci-contre.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j.11



NOTE

No : VI-2020-026

Vigie internationale sur la COVID-19

Les mesures entourant le retour en classe continuent sur la voie d'un assouplissement dans différentes juridictions. La distanciation physique entre élèves est parfois même mise de côté. Le soutien aux apprentissages constitue toujours un axe d'intervention, tout comme le soutien à la santé mentale offert aux élèves et aux étudiants. Diverses mesures financières s'adressent aux étudiants et aux établissements d'enseignement supérieur comme outil pour traverser la crise causée par la pandémie. L'OCDE traite pour sa part de l'importance de la profession enseignante et du nécessaire dialogue entre les autorités publiques et les instances syndicales représentant les enseignants.

Mesures de distanciation physique et de protection individuelle

Quelques jours après le décret gouvernemental du 14 juin modifiant l'état d'urgence sanitaire, la **France** a publié un nouveau protocole¹, qui propose notamment l'assouplissement de quelques règles de distanciation physique dans les écoles. En vigueur à partir du 22 juin, celui-ci n'impose plus de règle de distanciation, en classe comme à l'extérieur, pour les élèves d'un même groupe en maternelle. Pour les élèves du primaire et du premier cycle du secondaire, la distance d'un mètre doit être respectée à l'intérieur, lorsque possible. Elle n'est toutefois plus obligatoire à l'extérieur entre les élèves d'un même groupe, incluant les activités sportives.

Retour en classe

Les écoles primaires d'**Angleterre**² ont reçu le 15 juin le feu vert d'accueillir dès maintenant davantage d'élèves que ceux de maternelle, 1^{re} et 6^e année qui y étaient admissibles depuis le 1^{er} juin. En fonction de leurs installations et du respect des règles sanitaires en vigueur, les directions d'établissement ont la latitude de prioriser les élèves qui reviendront sur les bancs d'école, tout en limitant la capacité des groupes à 15 élèves.

Soutien aux apprentissages

L'**Angleterre**³ partage, sur le site Web de son ministère de l'Éducation, des pratiques expérimentées dans certains milieux scolaires pour orienter le choix des contenus à enseigner en présentiel et à distance pour l'année scolaire à venir, ainsi que le temps à accorder à chaque discipline scolaire. Certaines lignes directrices visent également à soutenir les enseignants dans la réalisation de ces ajustements⁴, à pallier les écarts d'apprentissage causés par la crise⁵ et à rentabiliser le temps d'enseignement en classe⁶.

L'**Ontario**⁷ débute le 15 juin un nouveau partenariat avec Science Nord et le Centre des sciences de l'Ontario dans le but de fournir aux élèves et aux enseignants du contenu éducatif supplémentaire en sciences et technologies. Des vidéos, des activités pratiques ou virtuelles et des activités pédagogiques seront ainsi disponibles.

¹ France, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, [22 juin, accueil de tous les élèves des écoles et collèges](#), sans date, page consultée le 18 juin 2020.

² Angleterre, Department for Education, [Primary schools to be given flexibility to bring back more pupils](#), 2020.

³ Angleterre, Department for Education, [Planning a curriculum to teach at school and at home](#), 2020.

⁴ Angleterre, Department for Education, [Supporting staff in curriculum planning for a phased return](#), 2020.

⁵ Angleterre, Department for Education, [Identifying and addressing gaps in pupils' understanding](#), 2020.

⁶ Angleterre, Department for Education, [Making the most of reduced classroom time](#), 2020.

⁷ Ontario, Ministère de l'Éducation, [L'Ontario développe de nouvelles ressources d'apprentissage à l'intention des élèves et du personnel enseignant](#), 2020.



Santé mentale

Le soutien en santé mentale demeure un élément central des mesures prises par les autorités publiques. Parmi les ressources disponibles, la **Nouvelle-Zélande**⁸ et la **Belgique**⁹ proposent toutes deux des webinaires sur le sujet. D'abord, le gouvernement **néo-zélandais** partage chaque semaine des séminaires en ligne, dont le plus récent s'adresse aux élèves de la fin du secondaire et aborde les façons de les soutenir dans l'exploration de carrières et de cheminements alternatifs. De son côté, le ministère de l'Éducation de la **Belgique** a fait la promotion d'un webinaire portant sur la situation du confinement puis du déconfinement chez les adolescents et les façons pour les intervenants et les parents de les soutenir.

Outre les séminaires en ligne, la **Belgique**¹⁰ a également rendu disponible une nouvelle fiche destinée aux intervenants des milieux scolaires afin de prévenir la maltraitance. Elle vise à les informer sur les façons de réagir et les organisations à rejoindre en cas de doute sérieux.

Finalement, le gouvernement **écossais**¹¹, en partenariat avec l'organisme YoungScot, a mis en ligne la plateforme Aye Feel. Cette initiative met de l'avant une campagne destinée aux jeunes qui assument le rôle de proche aidant durant la pandémie. Elle propose des ressources d'aide ciblées et des conseils à ces jeunes

Enseignement supérieur

Le soutien financier aux étudiants apparaît comme une mesure phare des dernières annonces en date dans plusieurs juridictions. L'**Écosse**¹² a par exemple suspendu les procédures de recouvrement pour les bénéficiaires de l'aide financière en situation d'irrégularité, et proposé la création d'un fonds dédié de 19,4 millions de dollars canadiens pour assurer la transition entre la réception des prêts et bourses de la fin de l'année scolaire et ceux attendus pour l'automne.

Les étudiants étrangers font également l'objet de mesures de soutien en **Allemagne**¹³, avec la possibilité d'obtenir un prêt sans intérêt équivalent à 1000 dollars canadiens jusqu'en mars 2021, tout comme les étudiants **écossais** présents en Europe qui bénéficieront d'un fonds correspondant à 170 millions de dollars canadiens sous certaines conditions. En **France**¹⁴, les étudiants étrangers sont de nouveau admis dans les établissements d'enseignement supérieur grâce à la réouverture des frontières amorcée le 15 juin. Leurs demandes de visas seront prioritaires.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur **néo-zélandais**¹⁵ ont vu leur fardeau financier allégé par des amendements proposés par le gouvernement au projet de loi réformant l'éducation déposé en décembre 2019.

Enfin, des investissements financiers en enseignement supérieur, d'une valeur de plus de 5 millions de dollars canadiens, sont déployés en **Angleterre**¹⁶ afin de soutenir la santé mentale et le bien-être des étudiants. La plateforme en ligne Student Space, qui sera conçue et dirigée par des étudiants, comprend une variété de ressources et sera opérationnelle pour une période de six mois.

⁸ Nouvelle-Zélande, Ministry of Education, [Covid-19 update 11 June](#), 2020.

⁹ Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministère de l'Éducation, [« Adolescence en temps de COVID-19, entre crises-passions et crispation » avec Aurore Mairy](#), 2020.

¹⁰ Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministère de l'Éducation, [Prévention de la maltraitance : fiche d'information aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse](#), 2020.

¹¹ Écosse, Young Scots, [Mental Health Support for Young Carers During the Coronavirus Outbreak](#), 2020.

¹² Écosse, Scottish Government, [Summer support for students](#), 2020.

¹³ Allemagne, Deutschland.de, [Financial support for students](#), 2020.

¹⁴ CampusFrance, [Réouverture progressive des frontières aux étudiants internationaux à partir du 1er juillet](#), 2020.

¹⁵ Nouvelle-Zélande, Ministry of Education, [Proposed amendments to Education and Training Bill](#), 2020.

¹⁶ Angleterre, Department for Education, [Universities Minister announces mental health support for students](#), 2020.



Recommandations d'organismes internationaux

Le 2 juin se tenait la 10^e édition du Sommet international sur la profession enseignante, co-organisé par l'**OCDE** et l'**Internationale de l'Éducation**¹⁷, où se sont réunis des ministres et des syndicats de l'éducation de diverses juridictions. Ceux-ci ont pu échanger au sujet de l'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs et les voies à suivre dans ce contexte. Les discussions se sont structurées autour de quatre thèmes, desquels des constats émergent.

- Dialogue social et politique entre gouvernements et syndicats de l'éducation : la crise a intensifié la consultation et la collaboration entre les gouvernements et les syndicats de l'éducation au profit des élèves.
- Les innovations pendant la crise et leur importance pour l'avenir : la formation des enseignants à l'utilisation des technologies en éducation apparaît prioritaire. La question de la charge de travail des enseignants liée à l'apprentissage hybride devrait également être considérée avec soin.
- Professionnalisme des enseignants, développement professionnel et collaboration : même si les enseignants ont su spontanément se mobiliser et partager leurs pratiques pendant cette crise, du soutien sous la forme d'une formation structurée est recommandé à cet égard.
- Inégalités généralisées et construction d'un avenir plus inclusif de l'éducation : comme les impacts de la crise ont surtout affecté les élèves vulnérables et que le bien-être a émergé comme un enjeu majeur de la crise, la priorité lors de la rentrée devrait être de soutenir les élèves à se rétablir et à reconnecter entre eux. Les gouvernements devraient investir davantage pour que les systèmes d'éducation soient inclusifs et équitables.

Enfin, de manière plus générale, le leadership, la résilience, l'adaptabilité la créativité et le dévouement dont les enseignants ont fait preuve envers les élèves malgré les circonstances ont été salués par les ministres de l'éducation présents au sommet.

Au début juin 2020, l'**UNESCO**¹⁸ publiait un article portant sur l'importance de l'éducation à la justice dans les établissements scolaires à la suite de la pandémie. En effet, il indique que l'école est un lieu de choix pour faire connaître aux jeunes leurs droits, comme celui d'être protégé contre la maltraitance et la violence. L'UNESCO rapporte que l'apprentissage de l'empathie, du respect de la diversité et de la remise en question des discriminations devraient être des compétences essentielles à développer.

¹⁷ L'Internationale de l'Éducation, [*Sommet international sur la profession enseignante de 2020 : les enseignant-e-s reconnu-e-s comme les héros de la crise de la COVID-19 dans l'éducation*](#), 4 juin 2020.

¹⁸ UNESCO, [*COVID-19 – L'éducation, fondement d'une société juste dans le monde de l'après-COVID*](#), 2020.



NOTE

No : VI-2020-027

Vigie internationale sur la COVID-19

La préparation du retour en classe occupe encore une place dans les interventions des juridictions étrangères. Cependant, la préparation des enseignants à l'égard de la nouvelle réalité de l'enseignement à distance incite les autorités scolaires à soutenir davantage ces derniers. Par ailleurs, il faut souligner le lancement par la France des travaux en vue de la tenue en novembre d'États généraux sur l'éducation et le numérique.

Mesures de distanciation physique et de protection individuelle

Un nouveau protocole du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en **France**¹ assouplit quelques règles de distanciation physique dans les écoles. À partir du 22 juin, les élèves d'un même groupe en maternelle ne seront plus soumis à la distanciation, alors que les élèves du primaire et des collèges (premier cycle du secondaire), devront conserver la distance d'un mètre, lorsque possible à l'intérieur. Elle n'est toutefois plus obligatoire à l'extérieur entre les élèves d'un même groupe, incluant lors des activités sportives.

Pour sa part, le ministre de l'Éducation de l'**Angleterre**² demande aux écoles de former des « bulles » d'élèves ne dépassant pas la taille d'un groupe-classe au moment du retour en classe à l'automne. En cas d'éclosion dans une école, une unité mobile est prévue pour tester ceux ayant été en contact avec les personnes infectées, en débutant par le groupe-classe concerné, suivi des jeunes du même degré scolaire et de toute l'école si nécessaire.

Retour en classe

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, la rentrée 2020-2021 se profile à l'horizon et apporte son lot d'annonces sur les conditions de retour en classe. En **Écosse**³, la reprise de l'enseignement présentiel est annoncée pour août et sera accompagnée d'un fonds équivalant à près de 170 millions de dollars pour combattre les inégalités accentuées par la crise. Le **Manitoba**⁴ envisage quant à lui une rentrée de la maternelle au secondaire dès le 8 septembre, selon trois scénarios allant de conditions presque normales à un apprentissage majoritairement à distance dépendamment de l'évolution de la situation sanitaire.

Des lignes directrices édictées par les autorités sanitaires et éducatives encadrent ces retours en classe, comme en **Pennsylvanie**⁵ où un groupe de chercheurs a été chargé de faire des recommandations pour accompagner le personnel et les élèves dans la reprise de l'enseignement présentiel. L'**Angleterre**⁶ a également publié un guide destiné aux directions des établissements d'enseignement autour de cinq thématiques, dont les bonnes pratiques pour limiter la transmission du virus, la reddition de comptes et les plans de contingence advenant de nouvelles éclosions.

¹ France, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, [22 juin, accueil de tous les élèves des écoles et collèges](#), sans date, page consultée le 18 juin 2020.

² Angleterre, Department for Education, [Schools and colleges to reopen in full in September](#), 2020.

³ Écosse, Scottish Government, [Return to Full-time Schooling](#), 2020.

⁴ Manitoba, Ministère de l'Éducation, [Le gouvernement du Manitoba planifie la reprise de l'apprentissage en classe en septembre](#), 2020.

⁵ Pennsylvanie (États-Unis), Department of Education, [Considerations for reopening Pennsylvania Schools](#), 2020.

⁶ Angleterre, Department for Education, [Guidance for full opening – schools](#), 2020.



Soutien aux apprentissages

La crise sanitaire a ouvert la voie à de nouvelles réflexions sur les enjeux de l'utilisation du numérique dans les apprentissages. À cet effet, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en **France**⁷ organisera en novembre les États généraux du numérique pour l'éducation, qui réuniront des acteurs du domaine. Ce forum sera préparé par un questionnaire en ligne durant l'été ainsi que des échanges au sein des académies à l'automne.

Plusieurs juridictions continuent d'offrir du soutien financier supplémentaire pour compenser les effets de la COVID-19 sur les apprentissages. En **Nouvelle-Zélande**⁸, l'industrie bénéficiera d'une aide pour la rétention des étudiants en formation professionnelle, tandis que le ministère de l'Éducation de l'**Ontario**⁹ octroie un financement aux établissements d'enseignement pour l'achat d'ordinateurs de classe. Enfin, en **Angleterre**¹⁰, l'équivalent de 1,7 milliard de dollars servira à rattraper les apprentissages ralentis par la pandémie au primaire et au secondaire dès la rentrée 2020-2021.

Soutien à l'enseignement

Les enseignants sont également soutenus dans plusieurs juridictions, notamment par une bonification de leurs conditions de travail. Alors que le gouvernement **écossais**¹¹ s'est engagé à ce que chaque enseignant satisfaisant les critères requis au terme de sa période de probation obtienne un poste pour l'année à venir, les nouveaux enseignants **anglais**¹² bénéficieront d'un mentor et de formation additionnelle pour les deux premières années de leur carrière. Les écoles en **Angleterre** recevront également environ 3300 \$ pour chaque enseignant en deuxième année d'insertion professionnelle, dans le but de compenser les frais engendrés par les absences liées aux activités de formation.

Santé mentale

L'**Ontario**¹³ a annoncé le 18 juin un financement important pour engager des intervenants supplémentaires en santé mentale dans les écoles. L'objectif est de donner un accès direct à des professionnels et de diminuer le délai d'attente pour les élèves.

Enseignement supérieur

L'**Écosse** a émis le 29 juin des directives pour un retour sécuritaire sur les campus^{14,15,16} cet automne. Elles établissent les principes devant guider l'action des instances décisionnelles, des précisions liées à la santé et à la sécurité du personnel, ainsi que les mesures de santé publique à implanter. L'ensemble des infrastructures devra être adapté pour que, dans une approche basée sur le risque, les contacts à moins de deux mètres soient minimisés.

⁷ France, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, [Les États généraux du numérique pour l'éducation](#), 2020.

⁸ Nouvelle-Zélande, Ministry of Education, [Support for trainees and apprenticeships](#), 2020.

⁹ Ontario, Ministère de l'Éducation, [L'Ontario fait d'importants investissements dans la santé mentale et la technologie pour soutenir les élèves](#), 2020.

¹⁰ Angleterre, Department for Education, [Billion pound Covid catch-up plan to tackle impact of lost teaching time](#), 2020.

¹¹ Écosse, Scottish Government, [Return to Full-time Schooling](#), 2020.

¹² Angleterre, Department for Education, [Extra support for new teachers amid surge in applications](#), 2020.

¹³ Ontario, Ministère de l'Éducation, [L'Ontario fait d'importants investissements dans la santé mentale et la technologie pour soutenir les élèves](#), 2020.

¹⁴ Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\): guidance for universities](#), 2020.

¹⁵ Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\): guidance for colleges](#), 2020.

¹⁶ Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\): guidance for universities](#), 2020.



NOTE

No : VI-2020-028

Vigie internationale sur la COVID-19

Les plans de retour en classe sont dévoilés et des ajustements sont apportés à ceux déjà connus en lien avec les nouvelles connaissances sur la COVID-19. Les organisations internationales poursuivent leurs travaux sur cette pandémie, notamment l'OCDE se penche sur les risques de décrochage et l'ONU appelle à la réflexion sur les systèmes d'éducation de demain.

Mesures de distanciation physique et de protection individuelle

Le 8 juillet, les autorités de la santé publique de la ville de San Francisco¹ en **Californie**, ont publié un guide à l'intention des établissements scolaires accueillant les élèves de la maternelle à la 12^e année pour l'année scolaire 2020-2021. Parmi les consignes, le guide exige le port du masque en tout temps pour tous les élèves, les membres du personnel et les visiteurs. Certaines exceptions peuvent s'appliquer : durant les périodes d'activité physique, dans les situations où la distanciation de deux mètres est possible et lors de travaux individuels. L'**Ontario** prévoit aussi, dans son plan de retour en classe, le port du couver-visage pour les élèves de la 4^e à la 12^e année. L'**Alberta** a annoncé le 4 août que le port du masque pour les élèves, à compter de la 4^e année du primaire, les enseignants et le personnel scolaire sera désormais obligatoire lors du retour en classe². Pour chacune de ces personnes, deux masques réutilisables seront d'ailleurs fournis par le gouvernement albertain.

En **Écosse**³, des directives ont été publiées en vue du retour en classe à l'automne 2020. À l'égard de la distanciation physique, celle-ci n'est pas obligatoire pour les élèves du primaire ni du secondaire, même si les établissements de ce niveau sont incités à mettre en place des mesures pour la favoriser. De plus, une distance de deux mètres est recommandée entre le personnel et les élèves. Concernant le couvre-visage, celui-ci devra être porté par les adultes lorsqu'ils ne pourront respecter les mesures de distanciation physique⁴. De plus, un programme de suivi est en cours d'élaboration pour les écoles dans l'optique de tester régulièrement la population scolaire afin de recueillir des données quant aux symptômes et à la prévalence du taux d'infection au sein des établissements. Pour sa part, l'**Irlande**⁵ recommande une distance minimale d'un mètre entre le personnel et les élèves et entre les élèves eux-mêmes, mais ne l'oblige pas pour les jeunes de la maternelle à la quatrième année du primaire.

Retour en classe

Plusieurs provinces canadiennes ont annoncé des modalités relatives au retour en classe en septembre. À **Terre-Neuve-Labrador**⁶, le gouvernement a publié un plan dont l'intention est de maximiser la présence de tous les élèves en classe, en respect des mesures de santé et de sécurité. Ainsi, les districts scolaires devront élaborer un plan en fonction de trois scénarios : le retour complet en classe, le retour à temps partiel en classe et l'apprentissage entièrement en ligne. Pour sa part, la **Colombie-Britannique**⁷ prévoit également un retour de tous les élèves en salle de classe à l'automne 2020. Ces derniers

¹ San Francisco Department of Public Health, [Reopening TK-12 Schools for In-Person, On-Site Instruction Preliminary Guidance for School Year 2020-2021](#), 2020.

² Alberta, [School health measures now include mandatory masks](#), 2020.

³ Écosse, [Scottish Government, Schools to re-open full-time](#), 2020.

⁴ Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\) : Guidance on preparing for the start of the new school term in August 2020](#), 2020.

⁵ Ireland Government, [Control Measures: COVID-19 response plan for safe reopening of primary schools](#), 29 juillet 2020.

⁶ Newfoundland and Labrador, [K-12 Education Re-entry Plan](#), 2020.

⁷ Colombie-Britannique, Ministry of Education, [Plan to safely bring K-12 students back to class full time](#), 29 juillet 2020.



seront rassemblés en groupes d'apprentissages avec l'objectif de fréquenter un nombre restreint d'enfants et d'adultes. Le ministère de l'Éducation élabore présentement des lignes directrices à l'intention des districts scolaires pour favoriser l'opérationnalisation de la rentrée.

L'**Alberta**⁸ se prépare à une rentrée scolaire selon le scénario 1 envisagé en juin, celui d'un retour à un quotidien presque normal. Des mesures pour assurer la santé et la sécurité de tous au sein des établissements scolaires seront mises en place, dont une réorganisation de l'horaire des élèves pour favoriser la distanciation physique. En outre, les élèves, les membres du personnel et les parents devront fréquemment remplir un questionnaire d'autodépistage pour vérifier s'ils peuvent fréquenter l'établissement.

Le 30 juillet, l'**Ontario**⁹ a à son tour annoncé un guide relatif à la réouverture des écoles pour septembre. À l'instar des autres juridictions canadiennes, les élèves du préscolaire jusqu'à la 8^e année fréquenteront l'école à temps plein. Toutefois, pour les élèves du secondaire, la rentrée se profile différemment. Ceux fréquentant des écoles considérées à bas risque (déterminé par leur taille et leur localisation) disposeront d'un enseignement en présentiel à temps plein. Les autres établissements devront former des groupes d'un maximum de 15 élèves qui fréquenteront l'école en alternance, et ce, pour au moins 50 % de l'année scolaire. Cette fréquentation se combinera aux apprentissages en ligne. Les élèves de la 4^e année à la 12^e année ainsi que les membres du personnel devront porter un masque. Finalement, la présence en classe, tant pour les élèves du primaire que du secondaire, sera au choix des parents. Les élèves demeurant à la maison devront suivre des cours à distance : un emploi du temps quotidien pour chaque discipline scolaire sera remis aux élèves.

À l'international, l'**Irlande**¹⁰ et l'**Écosse**¹¹ ont toutes deux annoncé leur plan de retour en classe qui comprend des investissements substantiels. Pour sa part, l'Irlande a publié un plan de retour en classe incluant des investissements de plus de 650 millions de dollars canadiens pour soutenir sa mise en œuvre. Ces sommes seront notamment utilisées pour engager plus de 1000 enseignants au secondaire pour fournir un enseignement à tous les élèves en présentiel malgré la réduction de la taille des groupes. Au primaire et au secondaire, des sommes sont prévues pour couvrir les frais associés au remplacement des enseignants dont la santé comporte des risques élevés ou ayant des symptômes de la maladie.

De son côté, l'Écosse a annoncé que l'année scolaire se déroulera en présentiel pour tous les élèves à compter du 11 août. Afin de soutenir financièrement les autorités locales, des investissements supplémentaires de plus de 104 millions de dollars canadiens ont été annoncés. Une partie de cette somme servira à recruter plus de 1400 enseignants. En outre, 52 millions de dollars canadiens seront mis à disposition des conseils scolaires afin de couvrir les dépenses engendrées par le nettoyage, la gestion des infrastructures, du transport scolaire et des autres éléments permettant d'assurer un retour en classe en toute sécurité.

Soutien aux apprentissages

Afin de remédier à la perte d'apprentissage induite par la fermeture des écoles au printemps 2020, 90 % des municipalités au **Japon**¹² prévoient raccourcir les vacances estivales, selon un sondage réalisé par le ministère de l'Éducation. La plupart des établissements primaires s'entendent pour devancer le retour en classe de 16 jours, alors qu'au secondaire il s'agirait de 23 jours. De plus, 19 % des écoles sondées prévoient offrir des cours le samedi.

⁸ Alberta, [K to 12 School Re-entry](#), 2020.

⁹ Ontario, [Guide relatif de réouverture des écoles de l'Ontario](#), 2020.

¹⁰ Irlande, Department of Education and Skills, [Government approves over €375 million support package and publishes Roadmap to enable safe return of schools](#), 27 juillet 2020.

¹¹ Écosse, [Scottish Government, Schools to re-open full-time](#), 2020.

¹² The Japan Times, [90 percent of municipalities in Japan to shorten school summer breaks](#), 20 juillet 2020.



De son côté, la **Nouvelle-Zélande**¹³ indique que certaines formes d'activités extracurriculaires, réalisées par des élèves lors de la fermeture des écoles à cause de la pandémie, pourraient être reconnues dans le cheminement d'élèves du secondaire. Par exemple, cela pourrait s'appliquer à ceux ayant travaillé à temps partiel ou fait du bénévolat.

Outils numériques

Les élèves du secondaire au **Nouveau-Brunswick**¹⁴ devront apporter leurs propres appareils électroniques pour l'apprentissage en classe à compter de septembre. Pour soutenir ce nouveau modèle d'apprentissage, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance investit sept millions de dollars pour fournir un accès plus équitable à la technologie et cinq millions de dollars dans des dépenses liées à l'infrastructure numérique.

Santé mentale

La **Nouvelle-Zélande** a adopté une mesure de financement supplémentaire en santé mentale pour soutenir les étudiants à l'enseignement supérieur¹⁵. En se basant sur le constat que les étudiants qui se sentent bien réussissent mieux, le Ministère investit plus de 22 millions de dollars canadiens faciliter l'accès à des services de soutien entre pairs, de soutien à l'autogestion ou à des services-conseils.

Enseignement supérieur

La **Suède**¹⁶ a demandé aux établissements d'enseignement supérieur de compiler les conditions dans lesquelles se déroule l'examen d'admission pour les différents programmes. Ces derniers avaient été annulés au printemps et le gouvernement veut s'assurer que les reprises se déroulent de façon adéquate et équitable.

La **Colombie-Britannique**¹⁷, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur, a publié des lignes directrices pour la session d'automne 2020. Ces dernières visent à fournir des normes minimales devant être respectées tant par les établissements publics que privés dans l'élaboration de leurs plans de santé et de sécurité concernant la COVID-19. Des orientations sont suggérées à propos notamment des mesures sanitaires, de la distanciation physique, de la prestation de cours en personne et à distance, du soutien à la santé mentale et des activités de recherche.

Organisations internationales

À la fin juin, l'**OCDE**¹⁸ a publié un document faisant état des impacts à long terme qu'aura eu la fermeture des écoles en raison de la COVID-19. En effet, cette interruption des apprentissages a entraîné un désengagement de plusieurs élèves à l'égard de leur cheminement scolaire. Pour y remédier, l'organisation suggère dans un premier temps de recueillir les données permettant de dresser un portrait juste du décrochage et du désengagement des élèves induit par la fermeture des écoles, d'inciter ces jeunes à reprendre leurs apprentissages et de mener des évaluations diagnostiques permettant de vérifier les besoins de chacun. Il est également proposé d'assouplir le curriculum pour concentrer l'enseignement sur les compétences et les savoirs qui permettront aux jeunes de regagner confiance en l'école. Dans un deuxième temps, l'OCDE recommande de

¹³ Nouvelle-Zélande, Ministère de l'Éducation, [Recoqnition of extra-curricular learning during COVID-19 lockdown](#), 2020.

¹⁴ Nouveau-Brunswick, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, [Les élèves du secondaire utiliseront leurs propres appareils technologiques pour l'apprentissage; programme d'aide pour les familles à faible et moyen revenu](#), 2020.

¹⁵ Nouvelle-Zélande, Ministère de l'Éducation, [\\$25 millions in new funding to support tertiary student wellbeing](#), 2020.

¹⁶ Suède, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [UHR ska se över förutsättningarna för höstens högskoleprov](#), 2020.

¹⁷ Colombie-Britannique, Ministry of Advanced Education, Skills and Training, [Minister's statement on guidelines for post-secondary institutions](#), 31 juillet 2020.

¹⁸ OECD, [Education and COVID-19: Focusing on the long-term impact of school closures](#), 2020.



développer des stratégies pour minimiser les effets d'une éventuelle fermeture des écoles dans les mois à venir. Ces stratégies pourraient consister en :

- Un suivi serré de la fréquentation scolaire, du comportement et des apprentissages des élèves;
- L'offre de ressources pour minimiser les barrières à l'engagement des élèves (outils technologiques, lieu adéquat pour l'apprentissage);
- Du soutien individualisé aux élèves pour qu'ils tirent parti des nouvelles modalités d'apprentissage.

Aussi, l'OCDE développe actuellement, par le biais de l'enquête PISA, un questionnaire en vue de mesurer, à l'échelle mondiale, les effets de la pandémie sur la réussite des élèves.

Pour sa part, l'**UNESCO**¹⁹ vient de lancer un projet pour développer les compétences en employabilité et en résilience chez les jeunes : *Compétences pour une jeunesse résiliente à l'ère du Covid-19 et au-delà*. Il devrait les aider à trouver un emploi pendant la récession post-pandémie à prévoir.

Enfin, l'**ONU**²⁰ vient de publier une note de synthèse en vue d'inciter les gouvernements à faire de l'éducation une priorité. Cette note se structure autour de quatre domaines : s'assurer du retour en classe, donner la priorité à l'éducation dans les décisions financières, soutenir les personnes isolées et bâtir aujourd'hui le système d'éducation de demain. Sur ce dernier point, l'ONU insiste sur l'occasion offerte par la pandémie pour revoir les systèmes d'éducation ainsi que pour investir dans le numérique et dans les infrastructures. Il s'agit aussi de revitaliser l'apprentissage tout au long de la vie et de renforcer les liens entre éducation formelle et non formelle. L'organisation rappelle également qu'il est désormais possible d'envisager des méthodes d'enseignement plus souples tout en modernisant les curriculums scolaires et en fournissant un appui constant aux enseignants et aux communautés.

¹⁹ UNESCO, [L'UNESCO lance une académie mondiale des compétences pour améliorer l'employabilité d'un million de jeunes](#), 2020.

²⁰ ONU, [Policy Brief : Education during COVID-19 and beyond](#), 2020.



NOTE

No : VI-2020-029

Vigie internationale sur la COVID-19

Le retour en classe aux États-Unis pour la rentrée scolaire 2020-2021

La présente note effectue une description sommaire des scénarios préconisés par les autorités éducatives à l'échelle des États américains en plus de souligner les différents enjeux en cours sur le plan de la gouvernance, de la sécurité des individus, de la continuité des apprentissages et du financement, et ce, pour la rentrée scolaire 2020-2021. Le portrait traite des États américains jugés les plus pertinents quant à la situation au Québec.

Portrait de la rentrée scolaire

Dans le cadre de la répartition des compétences en éducation aux États-Unis, les décisions relatives aux modalités d'apprentissage pour la rentrée scolaire reviennent aux États, en collaboration avec leurs autorités en santé publique. Par le biais des Centers for Disease Control and Prevention (CDC), le gouvernement fédéral effectue néanmoins des recommandations aux États pour une réouverture sécuritaire en fonction des dernières données scientifiques. En outre, le US Department of Education fournit des lignes directrices en ce qui a trait à la tenue des évaluations standardisées et aux exigences de reddition de comptes¹.

Les plans élaborés par les États américains en prévision de la rentrée scolaire 2020 peuvent être regroupés selon trois modèles : retour en présentiel, retour en mode hybride et retour selon les modalités définies par le district scolaire.

Retour en présentiel

Les autorités éducatives de la **Floride** exigent la réouverture de tous les établissements scolaires pour un minimum de cinq jours par semaine, et ce, tout en assurant un suivi serré des normes de santé publique de l'État². Tous les services éducatifs, incluant ceux pour les élèves à besoins particuliers, doivent être offerts. De son côté, le **Texas** demande à ses établissements scolaires de tout mettre en place pour offrir l'option d'un retour en présentiel sécuritaire dans un délai maximal de quatre semaines suivant le début de l'année scolaire³. L'**Utah** établit une exigence similaire à l'endroit de ses districts. Dans cet État, le port du masque sera d'ailleurs obligatoire pour tous les élèves et les enseignants⁴.

Retour en mode hybride

Le gouverneur de la **Caroline du Nord** a annoncé que les districts scolaires offriront l'enseignement en présentiel aux familles qui en font la demande. Toutefois, les établissements ne devront pas excéder 50 % de leur capacité d'accueil et le masque devra être porté par tous les élèves et le personnel^{5,6}. Le plan de l'État du **New Jersey** souhaite aussi offrir de la flexibilité en mettant en place les conditions d'un retour en présentiel optionnel pour les familles au sein de classes à effectif réduit. Les districts

¹ États-Unis, Department of Education, [Fact Sheet - Providing Services to English Learners During the Covid-19 Outbreak](#), 2020.

² Floride, Department of Education, [FDOE Order No. 2020-EO-06 - Reopening K-12 Schools](#), 2020.

³ Texas, Texas Education Agency, [SY 20-21 Public Health Planning Guidance](#), 2020.

⁴ Utah, State Board of Education, [Planning Requirements and Recommendations for K-12 School Reopening](#), 2020.

⁵ Granados, A., [Governor announces what schools will look like in the fall](#), EdNC, 2020.

⁶ Caroline du Nord, Department of Health and Human Services, [StrongSchoolsNC Public Health Toolkit \(K-12\)](#), 2020.



n'étant pas en mesure d'offrir à tous leurs élèves un retour en classe sécuritaire pourront mettre en place un environnement d'apprentissage hybride^{7,8}.

Retour selon les modalités du district scolaire

Pour favoriser un meilleur arrimage avec l'évolution réelle de la propagation du virus, environ 40 États américains penchent actuellement pour un modèle de gouvernance décentralisée relativement aux décisions de réouverture des écoles. Ainsi, dans ces États, la décision des modalités de la prochaine rentrée revient aux districts scolaires.

Pour accompagner les districts dans leur prise de décision, les autorités en santé publique de la **Californie** ont élaboré un guide indiquant que les écoles peuvent accueillir de nouveau des élèves lorsque le comté dans lequel elles sont situées n'est plus considéré à risque depuis 14 jours. Ces écoles devront toutefois exiger le port du masque pour tous les membres du personnel et pour tous les élèves⁹. De plus, le guide recommande de tester périodiquement le personnel scolaire et d'augmenter la fréquence de ces tests si l'établissement est situé dans un comté à surveiller. Si des cas d'infection se présentent chez plusieurs élèves de différentes cohortes et si 5 % et plus des membres du personnel sont infectés, l'école devra fermer ses portes. Un district scolaire a pour sa part la responsabilité de fermer tous ses établissements si 25 % ou plus de ceux-ci ont dû fermer à l'intérieur de 14 jours¹⁰. Le district de Los Angeles¹¹, de San Francisco¹² et de San Diego¹³ ont déjà pris la décision de commencer l'année scolaire à distance.

Le Department of Education de l'État **New York** a également publié un guide au cours de l'été qui énonce des orientations à prendre pour les districts et les établissements, peu importe le modèle choisi pour leur rentrée scolaire. La santé et le bien-être des élèves ainsi que les enjeux d'équité et de flexibilité sont au cœur du cadre mis de l'avant par l'État. Le document souligne notamment que les acteurs scolaires locaux doivent créer des environnements d'apprentissage adaptés à la réalité de chacun des élèves et offrir un enseignement de qualité pour tous. De plus, le guide insiste aussi sur l'importance d'une communication constante entre les districts scolaires et les parents, dont l'engagement doit être valorisé. Plusieurs autres thèmes sont en outre abordés tels que les programmes d'aide alimentaire, les horaires de cours, l'éducation spécialisée ainsi que les ressources humaines¹⁴.

Enjeux

La sécurité des élèves et du personnel

Les modalités de la rentrée scolaire prévues par certains États font l'objet de tensions au sein de leur réseau. Notamment, le plus large syndicat enseignant de la **Floride** a entamé une démarche de contestation judiciaire en réaction à la décision des autorités de décréter un retour en présentiel dès septembre malgré une hausse récente de la propagation du virus¹⁵. Selon le regroupement, les modalités de la rentrée devraient être élaborées en tenant compte du droit des élèves et des enseignants à un environnement éducatif sécuritaire établi dans la loi.

⁷ New Jersey, [Will schools open next year? Is summer school open?](#), 2020.

⁸ New Jersey, Department of Education, [The Road Back: Restart and Recovery Plan for Education](#), 2020.

⁹ Californie, Department of Education, [Stronger together – A guidebook for the safe reopening of California's public schools](#), 2020.

¹⁰ Californie, Health and Human Services Agency (California Department of Public Health), [COVID-19 and Reopening In-Person Learning Framework for K-12 Schools in California, 2020-2021 School Year](#), 2020.

¹¹ Californie, Los Angeles County Office of Education, [Covid-19 Update](#), 2020.

¹² Californie, San Francisco Unified District, [Fall Semester Will Begin With Distance Learning](#), 2020.

¹³ Californie, San Diego County Office of Education, [County Superintendent Statement on School Reopening Guidance](#), 2020.

¹⁴ New York, New York State Education Department, [Recovering, Rebuilding, and Renewing: The Spirit of New York's Schools](#), 2020.

¹⁵ Zapotoski, M., [Florida teachers union sues over return to in-person classes, as debate over school during the pandemic intensifies](#), 2020.



À l'échelle fédérale, une récente mise à jour des CDC propose de privilégier un retour en présentiel pour l'automne 2020 lorsque les établissements ont la capacité d'appliquer les protocoles pour la prévention et la mitigation des risques de transmission¹⁶. Les conséquences négatives d'un prolongement de l'enseignement à distance sur le bien-être social et émotionnel des élèves sont notamment évoquées pour justifier cette position¹⁷. Les experts en santé publique soulignent néanmoins que les modalités de réouverture des écoles devraient être basées sur les données, notamment les taux d'infection locaux¹⁸. Les CDC pointent ainsi vers le développement d'une approche différenciée selon les zones géographiques et leur situation épidémiologique.

La continuité des apprentissages

Selon des experts, la situation inédite marquée par la fermeture prolongée des écoles a engendré certaines pertes d'apprentissage chez les élèves américains en 2019-2020¹⁹. La capacité à poursuivre les apprentissages à distance sans cumuler de retard malgré l'instabilité aurait néanmoins varié en fonction de quelques facteurs dont l'accès à des ressources en ligne de qualité et le niveau de soutien parental. Face à cet enjeu, plusieurs États incorporent des éléments pertinents dans leur plan pour la rentrée 2020. Notamment, la **Floride** demandera à ses enseignants de prioriser le rattrapage des retards d'apprentissage occasionnés par la crise lors d'un éventuel retour en présentiel cet automne²⁰. De leur côté, les autorités éducatives de la **Californie**, dont les districts scolaires, choisiront le scénario de réouverture et travailleront au renforcement de la qualité de l'enseignement à distance en prévention d'une fermeture prolongée des écoles à l'automne ou d'une deuxième vague²¹.

La réduction des écarts d'apprentissage entre les élèves constitue un autre enjeu important de la prochaine rentrée scolaire aux États-Unis. Des résultats scientifiques produits durant la période de confinement, entre autres ceux de la firme McKinsey, montrent en effet qu'une fermeture prolongée des établissements accentuerait les inégalités et fragiliserait particulièrement les possibilités de réussite des élèves vulnérables (élèves des milieux défavorisés, élèves avec des retards de développement sur le plan cognitif, etc.)²². Dans cette optique, le **New Jersey** recommande notamment à ses districts scolaires de prioriser le retour en classe des élèves ayant le plus besoin d'un enseignement en présentiel²³.

Le financement

Dans le contexte actuel, les mesures nécessaires au retour en classe, qu'elles soient sanitaires ou pédagogiques, peuvent engendrer des coûts significatifs. Selon certaines estimations, la réouverture des écoles pourrait coûter entre 100 et 200 milliards de dollars^{24,25}. Le cadre américain de partage des compétences en éducation fait en sorte que les États et les collectivités sont les principaux responsables du soutien financier des réseaux primaire et secondaire, le financement fédéral ne représentant que 8 % du total²⁶. Conséquemment, certains appellent le gouvernement fédéral à effectuer d'importants

¹⁶ Centers for Disease Control and Prevention, [Preparing K-12 School Administrators for a Safe Return to School in Fall 2020](#), 2020.

¹⁷ Centers for Disease Control and Prevention, [The Importance of Reopening America's Schools this Fall](#), 2020.

¹⁸ Schwiengershausen, E., [When Will Schools Reopen?](#), 2020.

¹⁹ Harrington, T., [Learning loss and achievement gaps top discussion on school reopening](#), EdSource, 2020.

²⁰ Floride, Department of Education, [FDOE Order No. 2020-EO-06 - Reopening K-12 Schools](#), 2020.

²¹ Harrington, T., [Learning loss and achievement gaps top discussion on school reopening](#), EdSource, 2020.

²² McKinsey & Company, [COVID-19 and student learning in the United States: The hurt could last a lifetime](#), 2020.

²³ New Jersey, Department of Education, [The Road Back: Restart and Recovery Plan for Education](#), 2020.

²⁴ American Federation of Teachers, [Reopening Schools During a Time of Triple Crisis: Financial Implications](#), sans date.

²⁵ Center for American Progress, [Why K-12 Education Needs More Federal Stimulus Funding](#), 21 juillet 2020.

²⁶ États-Unis, Department of Education, [The Federal Role in Education](#), 2017.



investissements en éducation pour en stabiliser le financement²⁷. Ces derniers soulignent que des compressions en éducation risqueraient d'affecter de manière disproportionnée les étudiants les plus vulnérables du pays.

Au mois de mars, une aide d'urgence de 13,2 milliards de dollars a cependant été consentie aux États et aux réseaux scolaires par le Congrès américain²⁸. De plus, plusieurs pièces législatives prévoyant des sommes allant de 58 à 175 milliards de dollars sont à l'étude au Sénat, mais aucune n'a fait l'objet d'un vote. En outre, la secrétaire à l'éducation, Betsy DeVos, a évoqué l'idée de lier l'aide fédérale à l'ouverture en mode présentiel des écoles²⁹. À ce sujet, la priorisation du retour en classe semblerait plutôt alors le fruit d'un impératif politique que d'une décision appuyée sur des données de santé publique. En effet, le soutien électoral au président expliquerait mieux le choix de permettre le retour en classe que le taux d'infection au coronavirus³⁰.

²⁷ Center for American Progress, [Why K-12 Education Needs More Federal Stimulus Funding](#), 21 juillet 2020.

²⁸ FutureEd, [What Congressional Covid Funding Means for K-12 Schools](#), 29 juillet 2020.

²⁹ FutureEd, [What Congressional Covid Funding Means for K-12 Schools](#), 29 juillet 2020.

³⁰ Valant, Jon, « School reopening plans linked to politics rather than public health », *The Brookings Institution*, The Brown Center Chalkboard, 29 juillet 2020.



NOTE

No : VI-2020-030

Vigie internationale sur la COVID-19

Les mesures mises en place pour la rentrée 2020 en enseignement supérieur

Cette note propose un portrait des modalités prévues par d'autres juridictions pour assurer le retour en classe en enseignement supérieur dans le contexte lié à la COVID-19. Elle effectue un tour d'horizon, tant au Canada¹ qu'à l'international, du déroulement prévu de la session universitaire d'automne 2020. Quelques exemples de la façon dont les établissements d'enseignement prévoient la rentrée sont également présentés.

I. EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

Ontario

Le 10 juin dernier, le gouvernement de l'Ontario² a annoncé la reprise des activités en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur dès juillet 2020 pour les programmes menant à l'exercice d'une profession essentielle ou à forte demande. Pour tous les autres étudiants, cette reprise est prévue pour septembre. En fonction des établissements, cette reprise se fera soit en présentiel, en ligne ou selon un modèle hybride. Les autorités publiques de l'Ontario fournissent néanmoins un cadre pour soutenir la mise en place d'un retour sécuritaire. En outre, le gouvernement a annoncé l'élaboration d'un cadre de modernisation numérique et académique dans le but de renforcer la qualité de l'offre de formation à distance.

Université de Toronto

L'Université de Toronto prévoit offrir une expérience d'enseignement hybride reposant en grande partie sur l'enseignement en ligne lors de la session d'automne 2020. D'abord, plus de 90 % des cours de premier cycle seront dispensés à distance aussi bien en mode synchrone ou asynchrone³. Ensuite, plusieurs de ces mêmes cours offriront une composante en formule présentielle, comme des laboratoires ou du tutorat. Dans l'ensemble, le tiers des cours de premier cycle auront une telle composante.

Alberta

En Alberta, l'évolution des données sur la propagation de la COVID-19 a permis au gouvernement provincial d'autoriser la réouverture, avec restrictions, des établissements d'enseignement supérieur à partir du 14 mai dernier. Les villes de Calgary et de Brooks ont fait exception, leurs établissements n'ayant pu rouvrir qu'au début du mois de juin. En prévision de la session d'automne 2020, les autorités en enseignement supérieur de l'Alberta encouragent les collèges et les universités à offrir les cours à distance ainsi qu'à limiter la présence des étudiants sur le campus⁴.

¹ Le Gouvernement fédéral a publié un document à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire dans le but de les orienter sur les précautions à prendre pour la reprise des cours à la session d'automne 2020. La présente note s'attarde toutefois à fournir quelques exemples de mesures qui seront mises en œuvre à l'échelle provinciale. Pour en savoir plus : Gouvernement du Canada, [Document d'orientation à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire durant la pandémie de la COVID-19](#), 2020.

² Ontario, Cabinet du premier ministre, [L'Ontario dévoile son plan pour la réouverture des établissements postsecondaires](#), 2020.

³ University of Toronto, [Update on planning for September: A letter from President Gertler](#), 14 juillet 2020.

⁴ Alberta, [Post-secondary learning during COVID-19](#), 2020.



À titre d'exemple, le Medicine Hat College offrira près de l'entièreté de ses cours à distance lors de la session d'automne, tel que précisé dans une liste sur son site web⁵. L'université Mount Royal optera aussi pour un modèle alternatif de dispensation des cours en septembre, avec une offre de formation majoritairement à distance⁶.

Colombie-Britannique

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur a publié des lignes directrices⁷ à l'intention des établissements d'enseignement, élaborées en collaboration avec ces derniers. Elles visent à fournir des normes minimales devant être respectées tant par les établissements publics que privés dans l'élaboration de leurs propres plans de santé et de sécurité concernant la COVID-19. Des orientations sont suggérées à propos notamment des mesures sanitaires, de la distanciation physique, de la prestation de cours en personne et à distance, du soutien à la santé mentale et des activités de recherche.

Au sujet de la prestation de cours⁸, les orientations ministérielles prévoient que plusieurs formats seront privilégiés par les établissements d'enseignement. La plupart des cours, particulièrement ceux où de nombreux élèves sont inscrits, seront donnés en ligne. Les cours en présentiel seront possibles pour les formations pratiques et expérientielles, en respect des mesures de santé et de sécurité. Plusieurs cours seront également offerts en format hybride alliant présence sur le campus et apprentissage en ligne.

Provinces de l'Atlantique

Les établissements d'enseignement supérieur des provinces de l'Atlantique sont autonomes dans la mise en place de mesures qui permettront la reprise des cours pour la session automnale, tout en respectant les consignes de la santé publique.

Au Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton⁹ offrira la vaste majorité des cours à distance. La modalité d'enseignement qui sera choisie pour chaque cours sera maintenue tout au long de la session. La présence des étudiants sur le campus sera requise uniquement dans les programmes pratiques nécessitant l'accès à des équipements ou à des installations particulières. Les responsables de chacun de ces programmes préparent un plan de contingence pour s'assurer que les étudiants pourront compléter leurs cours et obtenir leurs crédits.

En Nouvelle-Écosse, les universités ont opté pour une variété d'approches. Certaines d'entre elles, comme l'Université Dalhousie¹⁰ et l'Université Saint Mary¹¹, offriront principalement leurs cours en ligne. D'autres, comme l'Université Acadia¹² et l'Université Saint Francis Xavier¹³, opteront pour une approche hybride selon la taille des groupes.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard¹⁴ offrira quant à elle ses cours en ligne, à l'exception des programmes du domaine de la santé, les programmes d'arts et certains cours de sciences devant se dérouler en laboratoire. Il en est de même pour l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador¹⁵.

⁵ Medicine Hat College, [Medicine Hat College Course-by-Course Fall Delivery](#), 2020.

⁶ Mount Royal University, [Planning ahead During the COVID-19 pandemic](#), 2020.

⁷ Colombie-Britannique, Ministry of Advanced Education, Skills and Training, [COVID-19 Go-Forward Guidelines for B.C.'s Post-Secondary Sector](#), 2020.

⁸ Colombie-Britannique, Ministry of Advanced Education, Skills and Training, [Post-Secondary Studies During COVID-19](#), 31 juillet 2020.

⁹ Université de Moncton, [Note de service : Le déroulement des cours à la session d'automne 2020](#), 2020.

¹⁰ Dalhousie University, [COVID-19 information and updates](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

¹¹ Saint Mary's University, [Transition to a virtual university](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

¹² Acadia University, [New Course Formats and Safety Protocols](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

¹³ St. Francis Xavier University, [Information for Returning Students](#), 27 juillet 2020.

¹⁴ University of Prince Edward Island, [2020 Fall Academic Semester](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

¹⁵ Memorial University, [Update on fall semester](#), 6 juillet 2020.



États-Unis

Le journal spécialisé The Chronicle of Higher Education et la College Crisis Initiative ont documenté les modalités de réouvertures dans plus de 3000 établissements d'enseignement supérieur américains¹⁶. Selon cette base de données, 24 % des établissements prévoient opérer principalement en ligne à l'automne prochain contre 21 % optant pour une prestation des cours principalement en présentiel. De plus, 16 % des établissements prévoient offrir une formule hybride. Seulement 2,5 % des établissements opéreront exclusivement en formule présentielle.

Yale University

La presque totalité des cours seront dispensés à distance. Toutefois, les programmes de deuxième et troisième cycles et les écoles professionnelles proposeront différentes combinaisons d'enseignement en personne et à distance¹⁷. Afin de se prémunir contre les effets qu'aurait une suspension des activités, la semaine de relâche initialement prévue en octobre a été déplacée en novembre.

Pennsylvania State University

Le semestre d'automne commencera comme prévu le lundi 24 août, mais le contenu des différents programmes d'études sera dispensé selon une formule hybride. En outre, toutes les classes de plus de 250 étudiants devront être dispensées en ligne¹⁸. Environ la moitié des cours auront une composante en mode présentiel, c'est-à-dire qu'ils seront soit entièrement en personne, soit en mode hybride¹⁹. De plus, tous les étudiants devront se placer en isolation durant une semaine avant de se rendre sur le campus.

Les activités d'enseignement en formule présentielle sur le campus se termineront le 20 novembre, le reste du semestre – y compris les examens finaux – se déroulant à distance au retour du congé de Thanksgiving, le 30 novembre.

Australie

Le 12 juin, les autorités de santé publique australiennes annonçaient l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19. Ce processus d'assouplissement repose sur un cadre en trois étapes prévoyant notamment l'augmentation progressive de l'enseignement en formule présentielle sur les campus du pays²⁰.

Australian National University

Depuis le 2 juin, l'Australian National University procède à un retour graduel à la normale sur son campus. À l'heure actuelle, tout le personnel et les étudiants sont autorisés à y accéder²¹. Toutefois certaines normes de préventions sont en place pour le reste de l'année scolaire 2020 devant se terminer le 31 décembre. Par exemple, les cours doivent être donnés en ligne en mode synchrone lorsque possible. Par ailleurs, les rencontres et les séminaires en mode présentiel sont autorisés à condition de respecter un taux d'occupation maximale d'une personne par quatre mètres carrés²². Ces mesures s'ajoutent aux mesures d'hygiène et de distanciation physique mises en place.

¹⁶ The Chronicle of Higher Education, [Here's Out New List of Colleges' Reopening Plans](#), 29 juillet 2020.

¹⁷ Office of the Provost (Yale University), [Fall 2020](#), 1 juillet 2020.

¹⁸ Pennsylvania State University, [Penn State plans to resume on-campus work and learning in fall semester](#), 14 juin 2020.

¹⁹ Pennsylvania State University, [As Penn State prepares for fall, Barron and leaders talk specific plans](#), 30 juillet 2020.

²⁰ Australie, Department of Health, [3 Step Framework for a Covidsafe Australia](#), 8 mai 2020.

²¹ Australian National University, [Return to campus](#), sans date.

²² Australian National University, [University Guidelines at ANU campuses: COVID-19 Recovery from June 2020](#), 15 juin 2020.



Belgique

Le ministère de l'Enseignement supérieur belge a produit un protocole^{23,24} pour la reprise des cours à l'automne 2020, conjointement avec les établissements et le groupe d'experts en charge du déconfinement. Il contient des dispositions pratiques destinées à permettre un retour progressif en présentiel, tout en garantissant la sécurité sanitaire de tous. Bien que l'objectif soit d'accueillir le plus rapidement possible l'ensemble des étudiants sur les campus, les établissements devront encore éviter la concentration d'un trop grand nombre d'étudiants dans leurs salles de classe. Ainsi, certaines activités éducatives continueront à se tenir en ligne, notamment par des formules hybrides.

À titre d'exemple, l'Université de Gand²⁵ s'assurera que le plus d'étudiants possible puissent poursuivre leurs cours en présentiel. Le tout sera complété par des séances d'apprentissage en ligne. Concernant les stages, les travaux pratiques, les laboratoires et la recherche liée aux diplômes de baccalauréat et de maîtrise, ces activités se poursuivront comme prévu sur le campus.

France

À la suite des annonces du gouvernement sur le déconfinement progressif en France, les établissements d'enseignement supérieur ont pu reprendre un certain nombre d'activités sur les campus à partir du 2 juin. En vue de la session d'automne, des lignes directrices du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation permettent aux établissements d'envisager une partie de leur offre de formation en présentiel, dans le respect de certaines mesures de sécurité (distanciation, protection individuelle, etc.)²⁶. Les modalités des cours de même que l'accès aux laboratoires, aux bibliothèques et aux autres services seront laissées à la discrétion de chaque établissement. Selon les résultats d'un sondage réalisé à la mi-juin auprès d'établissements français, la plupart d'entre eux s'organisent pour offrir entre 25% et 50% de leurs cours à distance cet automne²⁷.

Nouvelle-Zélande

Le gouvernement néo-zélandais a annoncé le 29 mai la réouverture de ses établissements d'enseignement supérieur avec la reprise des cours en présentiel. Ces modalités sont notamment valides pour le deuxième semestre du calendrier universitaire en Nouvelle-Zélande, qui débute à la fin du mois de juillet. Des mesures d'hygiène seront par ailleurs appliquées dans les établissements. Ainsi, l'Université d'Auckland²⁸ a rouvert tous ses campus aux étudiants et n'oblige pas la distanciation entre ceux-ci puisque l'état d'alerte émis par les autorités de santé publique est actuellement au niveau 1.

Royaume-Uni

En date du 17 juillet, les recommandations des autorités en enseignement supérieur du Royaume-Uni comprennent la conduite d'une analyse de risques dans chacun des établissements²⁹. Celle-ci devrait notamment prendre en compte le nombre d'étudiants inscrits, les possibles mesures d'accommodement, de même que la quantité de personnel

²³ Valérie Glatigny, [Enseignement supérieur — le protocole pour la reprise des cours est connu](#), 29 juin 2020.

²⁴ Belgique, ministère de l'Enseignement, [Protocole pour la reprise des cours dans l'enseignement supérieur](#), 2020.

²⁵ Ghent University, [Education in 2020-21 at Ghent University](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

²⁶ France, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, [Épidémie de Covid-19 : déconfinement et reprise des activités sur site pour les établissements de l'enseignement supérieur](#), 2020

²⁷ AEF, [Retournée 2020 : la plupart des universités sondées par AEF s'attendent à assurer au moins ¼ d'enseignement en distanciel](#), 2020.

²⁸ The University of Auckland, [Moving to Level 1](#), sans date, page consultée le 31 juillet 2020.

²⁹ Royaume-Uni, Department of Education, [Guidance - Higher education: reopening buildings and campuses](#), 2020.



disponible. De plus, le gouvernement du Royaume-Uni recommande l'adoption d'une approche différenciée selon les programmes. Dans le but de maximiser les apprentissages, certains programmes pourraient ainsi opter pour une alternance entre l'enseignement à distance et en présentiel.

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes dans leurs décisions quant aux modalités de réouverture pour l'automne. L'Université de Cambridge a notamment annoncé que la majorité des activités se dérouleront à distance jusqu'à l'été 2021³⁰. Les cours mobilisant un nombre important d'étudiants se tiendront en ligne. Toutefois, les cours en petits groupes tels que les séminaires, les laboratoires et les ateliers pourront avoir lieu sur le campus.

Écosse

L'Écosse a émis des lignes directrices pour un retour sécuritaire sur les campus^{31,32} cet automne. Elles contiennent notamment des principes devant guider les décisions des établissements quant aux modalités de réouverture, des précisions liées à la santé et à la sécurité du personnel, ainsi que des mesures de protection à favoriser. Chaque établissement écossais d'enseignement supérieur est autonome dans l'élaboration des modalités de la session d'automne. L'université de Glasgow offrira notamment à ses étudiants autant d'enseignement en présentiel que possible, dans le respect des normes de santé publique³³. Elle réaménagera néanmoins les espaces d'apprentissage pour limiter autant que possible les contacts à moins de deux mètres. Différents services, notamment la bibliothèque ou encore les résidences étudiantes, seront également accessibles.

II. PERSPECTIVES

La présente note avait pour objectif d'alimenter la réflexion autour des modalités de la rentrée d'automne en enseignement supérieur. Dans les juridictions recensées, les modalités de l'offre de formation pour la prochaine session sont essentiellement à la discrétion de chaque établissement d'enseignement supérieur. Tous les modèles semblent ainsi acceptés, dans les limites des règles établies par la santé publique.

Les recommandations formulées par les autorités ministérielles à l'échelle des provinces canadiennes pointent néanmoins vers une promotion de l'enseignement à distance, avec des exceptions pour les programmes comprenant une dimension plus pratique. À l'international, différents gouvernements, dont celui de la Belgique, de l'Écosse, du Royaume-Uni et de la France, encouragent un retour progressif sur les campus à condition de pouvoir respecter certaines règles de protection individuelle et de distanciation physique. Différents cas dans ces juridictions permettent en outre de constater le recours fréquent aux modèles entièrement à distance ou hybrides en prévision de l'automne.

³⁰ University of Cambridge, [Update from the Senior Pro-Vice-Chancellor \(Education\) regarding the academic year 2020-21](#), 2020

³¹ Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\) : guidance for universities](#), 2020.

³² Écosse, Scottish Government, [Coronavirus \(COVID-19\) : guidance for colleges](#), 2020.

³³ University of Glasgow, [Campus Life 2020: A Short Guide for Students](#), 2020.



Guide relatif à la réouverture des écoles en Ontario – Faits saillants et comparatif avec la situation au Québec

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé le 30 juillet (mis à jour le 2 août) son Guide relatif à la réouverture des écoles. Celui-ci se veut une version bonifiée de son plan publié en juin. Les modifications apportées ont été faites en fonction de nouvelles connaissances issues de la santé publique. Des ajustements pourraient encore être apportés au Guide en fonction de l'évolution des connaissances à l'égard de la COVID-19.

Thèmes	Faits saillants	Situation au Québec
Palier élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour en classe à temps plein mais présence en classe au choix des parents • 300 minutes d'enseignement par jour seront dispensées (ou emploi du temps donné à l'élève pour un équivalent à distance) • Les élèves restent dans le même groupe-classe pendant la journée, incluant les récréations et les repas • Si possible, un seul enseignant demeure avec les élèves • Les enseignants spécialistes pourront se rendre dans les classes pour enseigner leurs contenus, mais le contact avec les élèves doit être limité • Les élèves pourront sortir de la classe pour bénéficier de soutien supplémentaire • Les contacts directs et indirects des élèves devraient être limités à 50 personnes 	<p>Au primaire et en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des élèves en personne à l'école à temps plein • Organisation scolaire qui prévoit que les élèves sont stables dans leur classe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création de groupe-classe stables ○ Distance de 2 mètres entre les élèves et les adultes • Réaménagement des horaires et des projets particuliers pour respecter le principe des groupes fermés, chaque élève restant avec son groupe, peu importe les cours suivis • Le personnel se déplace pour l'enseignement des disciplines scolaires • Accès adapté aux aires communes respectant les mesures de désinfection et de distanciation • Calendrier scolaire habituel et nombre d'heures de services éducatifs habituel • Horaire à déterminer localement pour tenir compte des particularités des écoles et des besoins des élèves • Flexibilité quant à la modulation des horaires (plusieurs plages horaires, groupes en alternance) et des activités permises



		<ul style="list-style-type: none"> • L'horaire des pauses, des récréations et des déplacements de chaque groupe vers son local de classe est ajusté pour limiter les contacts avec les autres groupes
Palier secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des cours : <ul style="list-style-type: none"> ○ À temps plein en classe pour les écoles considérées à bas risque (selon la taille et la localisation) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les journées d'enseignement seront de 5 heures ▪ La catégorisation des conseils scolaires sera réévaluée régulièrement et ceux-ci auront 2 semaines de préavis pour passer à un mode de fonctionnement ordinaire ○ En mode hybride pour les autres écoles, qui accueilleront des groupes de 15 élèves maximum, en alternance, pour au moins 50 % de l'année scolaire • Pour l'apprentissage à distance, une période d'apprentissage synchrone avec l'enseignant et les pairs est prévue quotidiennement <ul style="list-style-type: none"> ○ La combinaison du temps d'enseignement en classe et à distance totalise 110 heures d'instruction par crédit • Présence des élèves en classe au choix des parents, avec emploi du temps à distance équivalent à 5 heures d'enseignement le cas échéant • Les conseils scolaires devront établir des emplois du temps sur une période de 2 semaines qui : <ul style="list-style-type: none"> ○ Limitent les contacts des élèves à 100 personnes ○ Font en sorte que chaque élève ne soit pas jumelé avec plus de deux sous-groupes de 15 élèves • Pour les cours à option : <ul style="list-style-type: none"> ○ En 9^e et en 10^e année, les élèves devraient être regroupés ensemble selon les cours choisis et recevoir un enseignement à temps plein en classe 	<p>En 4^e et 5^e secondaire, 2 options (privilégier la première et la coexistence des deux options est possible dans la même école) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 <ul style="list-style-type: none"> ○ 100 % des élèves en personne à l'école à temps plein ○ Groupes stables ○ Retour à l'enseignement à l'ensemble des matières (y compris l'éducation physique et à la santé et les programmes du domaine des arts) ○ Réaménagement des horaires, des projets particuliers et du choix des cours à option pour respecter le principe des groupes fermés, chaque élève restant avec son groupe, peu importe les cours suivis ○ Le personnel se déplace pour l'enseignement des disciplines scolaires ○ Accès adapté aux aires communes respectant les mesures de désinfection et de distanciation ○ Le couvre-visage est obligatoire pour les élèves et le personnel lorsque la distanciation de 1,5 mètre est impossible et lorsqu'ils sont assis dans la salle de classe • Option 2 <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité d'aménager les horaires et de réduire le temps à l'école pour maintenir les cours à option <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la fréquentation d'un ou de plusieurs groupes autres que son groupe-classe s'avérait nécessaire ▪ Pour les élèves fréquentant ces cours à option ou dans les groupes des projets particuliers visés ○ Retour à l'enseignement à l'ensemble des matières (y compris l'éducation physique et à la santé et les programmes du domaine des arts)



	<ul style="list-style-type: none"> ○ En 11^e et en 12^e année, les élèves devraient pouvoir suivre ces cours à distance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les outils technologiques pertinents devraient être fournis à ces élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence des élèves dans les établissements le plus souvent possible, avec un plancher de 50 % du temps habituellement prescrit, selon des modalités à définir localement et en fonction des spécificités locales ○ Le couvre-visage est obligatoire pour les élèves et le personnel lorsque la distanciation de 1,5 mètre est impossible et lorsqu'ils sont assis dans la salle de classe ○ Travaux à la maison à prévoir ○ Ressources d'apprentissage en ligne et activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles à privilégier ○ Horaire ou calendrier adapté avec plancher de présence de 50 % du temps habituellement prescrit ○ Calendrier alterné : jour1/jour1; jour 2/jour 2, etc.; la journée où l'élève poursuit ses apprentissages à la maison doit être considérée comme une journée de fréquentation scolaire à distance
<p>Formation professionnelle et éducation des adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation des adultes et éducation permanente : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les approches peuvent varier pour inclure les modèles à distance, en présentiel ou hybride 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement en personne à privilégier pour les contenus théoriques selon les contextes (nombre d'élèves, zones chaudes ou froides) • Dans les salles de classe : distance de 1,5 mètre entre les élèves • Dans les laboratoires, les aires de déplacements et les aires communes, distance de 2 mètres • Port du masque obligatoire lorsque la distanciation de 1,5 mètre est impossible et lorsque les élèves sont assis dans une salle de classe • Mise en place de mesures sanitaires différentes dans certains programmes • Formation professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence des élèves pour les apprentissages pratiques et les examens • Formation générale des adultes



		<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence des élèves pour les examens et laboratoires de sciences ○ Services éducatifs en personne pour des catégories particulières d'élèves (ex. : insertion sociale, francisation) ○ Enseignement à distance pour certains cours des élèves du 2^e cycle du secondaire, et des services d'enseignement de préparation à la formation professionnelle et de préparation à l'enseignement supérieur
Stratégies de protection ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel et les élèves doivent procéder à un autodépistage quotidiennement avant d'aller à l'école • Une liste de contrôle et des outils d'autoévaluation devraient être mis à la disposition • Des infirmières seront déployées pour soutenir le dépistage de cas potentiels de COVID-19 dans les écoles • Les écoles doivent former les élèves à l'hygiène des mains et planifier des pauses régulières pour permettre aux élèves de se laver les mains • Le port du masque ou du couvre-visage est : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année à l'intérieur, dans les couloirs et en classe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des exceptions raisonnables sur l'obligation de port du masque s'appliqueront ○ Facultatif, mais encouragé, dans les espaces fermés pour les élèves de la maternelle à la 3^e année • Des masques non médicaux seront mis à la disposition des élèves, qui peuvent aussi porter leur propre masque • Des masques médicaux et des visières seront fournis à tout le personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • L'employeur doit procéder à une identification des risques de transmission de la COVID-19 dans son milieu de travail pour veiller à les diminuer et à les contrôler • Autoévaluation des travailleurs avant l'entrée sur les lieux de travail • Les écoles doivent disposer d'une trousse d'urgence en cas de symptômes associés à la maladie en vue d'isoler la personne concernée • Distance de 2 mètres entre les élèves et les adultes • Des adaptations doivent être apportées à l'environnement physique pour limiter le risque de transmission • Mettre en place une routine d'hygiène pour les élèves et les employés selon les recommandations de la CNESST • Le port du couvre-visage est obligatoire pour le personnel, les élèves du 3^e cycle du primaire et du secondaire, de la formation professionnelle et les visiteurs lorsqu'ils circulent dans les aires communes • Des masques de procédures sont fournis pour le personnel œuvrant auprès des élèves du préscolaire, de la formation professionnelle ou d'élèves EHDA • Le nécessaire à la constitution de trousse d'urgence, à utiliser en cas de cas présumé ou confirmé de COVID-19 est fourni aux établissements • Réaménager les locaux disponibles pour augmenter l'espace et ainsi favoriser la distanciation

¹ À la base, les conseils scolaires doivent mettre en œuvre des stratégies de protection en fonction des directives émises le 19 juin 2020 par la santé publique ontarienne pour que l'environnement scolaire soit adapté en conséquence, tant sur le plan physique qu'opérationnel.



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le port du masque sera obligatoire, sous réserve d'exceptions raisonnables en cas de problèmes de santé ○ Des masques dotés de sections transparentes sont appropriés pour enseigner aux élèves sourds ou malentendants • Tout l'équipement de protection individuelle sera fourni au personnel régulièrement en contact étroit avec les élèves • Le gouvernement ontarien fournira l'équipement de protection individuelle et les produits de nettoyage aux conseils scolaires et en assurera l'approvisionnement et la livraison appropriés • Le personnel ou les élèves ayant des difficultés sensorielles ou respiratoires peuvent être exemptés du port du masque par la direction d'établissement, conformément aux politiques du conseil scolaire • La distanciation physique doit être favorisée • Il n'est pas recommandé de regrouper les pupitres ensemble • Les classes sont encouragées à occuper les grands espaces comme la bibliothèque • Les visiteurs doivent être limités ou interdits dans les écoles <ul style="list-style-type: none"> ○ Ils doivent se soumettre à un autodépistage et porter un masque médical dans l'école • Un processus de préinscription en vue du retour en classe doit être mis en place par les conseils scolaires • Les conseils scolaires doivent définir les critères concernant les mesures d'adaptation pour le personnel ayant des problèmes de santé ou dont les membres de la famille ont des problèmes de santé • Les conseils scolaires sont encouragés à dresser des listes d'enseignants suppléants pour assurer la continuité des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser l'organisation des casiers : <ul style="list-style-type: none"> ○ Partage possible pour les élèves d'un même sous-groupe; ○ Casiers individuels pour les élèves du 2^e cycle du secondaire (option 2) • Pour l'organisation des repas : <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation locale, dans le respect des règles de santé publique ○ Ouverture des cafétérias, dans le respect des mesures sanitaires • Les directives de distanciation sont appliquées à l'ensemble des aires communes et des lieux de détente, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs • Chaque centre de services scolaire, commission scolaire et établissement d'enseignement privé doit préparer un Protocole d'urgence (plan de reconfinement) en respectant l'aide-mémoire établi à cette fin par le Ministère et en précisant ce qui devra être prévu en cas de fermeture des établissements. • Même en cas de fermeture d'établissement, le personnel poursuivra son travail et les élèves devront continuer à recevoir l'encadrement nécessaire à la poursuite des cours. • Activités de sensibilisation des élèves et des parents à prévoir
<p>Éducation à l'enfance en difficulté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier un soutien et un retour progressif des élèves ayant des besoins d'éducation particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire à déterminer localement pour tenir compte des particularités des écoles et des besoins des élèves



	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la présence à temps plein en classe pour les élèves chez qui les cours à distance poseraient problème • Mettre à jour les plans d'enseignement individualisés • Assurer un accès continu de ces élèves à la technologie • Les conseils scolaires mettent en place des protocoles locaux régissant l'accès aux écoles de professionnels de la santé ou des services sociaux qui doivent visiter l'école pour soutenir des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir le déploiement d'un protocole d'accueil des élèves vulnérables et de leurs familles en vue d'assurer un lien personnalisé avec ces familles • Accorder une attention particulière aux effets négatifs de la pause due à la pandémie, notamment sur l'orthopédagogie • Prévoir les cas d'élèves (ou d'enseignants) qui ne pourront fréquenter l'école (conditions médicales ou autres) et s'assurer du suivi de leurs apprentissages • Services éducatifs complémentaires à déployer pour les élèves ayant des besoins particuliers, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le rattrapage ○ Les services d'orthopédagogie et la priorisation des besoins, avec si possible le recours à des étudiants stagiaires ou autres ○ Les services de psychologie et de psychoéducation pour accompagner, dépister et évaluer des élèves qui le nécessitent • Pour les EHDAA, une mise à jour des plans d'intervention sera requise dans le but de les ajuster à la nouvelle réalité de ces élèves. • Les services sociaux et la nécessaire collaboration des deux réseaux par le biais de l'entente MEES-MSSS
Santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • Santé mentale en milieu scolaire Ontario fournira aux conseils scolaires un cadre d'apprentissage professionnel et une boîte à outils axés sur la santé mentale des élèves • Les conseils scolaires doivent adopter une approche progressive en matière de soutien en santé mentale pour garantir une aide substantielle aux élèves les plus touchés • Les conseils scolaires doivent collaborer avec les organismes de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec le CNESST, un aide-mémoire sur les risques psychosociaux liés au travail a été produit, de manière à minimiser les répercussions du stress et de l'anxiété • Un accompagnement est offert par le ministère aux répondants des établissements scolaire en matière de santé globale, santé mentale et bien être.
Réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les élèves dans la réussite de leur année scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluations diagnostiques • Les écoles doivent établir des emplois du temps au primaire qui maximisent les possibilités d'apprentissage dans les disciplines 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des dispositions habituelles • Période de consolidation des apprentissages à prévoir en début d'année. Prévoir une mise à niveau importante avant d'entreprendre



	<p>scolaires comme les mathématiques, les sciences, la langue d'enseignement, la langue seconde, les études sociales, l'éducation physique et l'éducation artistique</p> <ul style="list-style-type: none">• Les élèves de 3^e et de 6^e année ne participeront pas aux évaluations standardisées de l'OQRE pour l'année scolaire 2020-2021• Au secondaire, mettre en place des approches favorisant l'obtention des crédits obligatoires pour le diplôme d'études secondaires et l'accès aux cours optionnels afin de ne pas entraver le cheminement vers l'enseignement postsecondaire• Les élèves qui obtiendront leur diplôme avant février 2021 et qui n'ont pas encore satisfait aux exigences d'obtention de diplôme en compétences linguistiques doivent être inscrits au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario ou à un processus d'arbitrage• Les élèves sur le point d'obtenir leur diplôme devront également satisfaire aux 40 heures de service communautaire obligatoire pour l'obtention du diplôme et peuvent le faire de manière virtuelle.• Des mesures d'adaptation peuvent être nécessaires pour certaines matières ou certains cours afin d'assurer la sécurité des élèves<ul style="list-style-type: none">○ En musique, la plupart des exigences du cours peuvent être satisfaites sans utiliser d'instruments○ En éducation physique, l'utilisation des gymnases doit se faire en respect de la distance physique. La capacité des vestiaires doit être limitée, tout comme le partage de matériel.○ Les stages d'éducation coopérative doivent être offerts dans un environnement virtuel, si possible• Les écoles ne doivent pas prévoir de sorties et d'activités nécessitant un transport en commun, et ce, jusqu'à ce que les données de santé publique suggèrent le contraire• Les écoles peuvent autoriser les clubs et les sports organisés si le maintien de la distance physique est possible. L'équipement et les espaces doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation	<p>de nouveaux apprentissages, selon des modalités déterminées localement</p> <ul style="list-style-type: none">• Des mesures de consolidation et de mise à jour des apprentissages devront être mises en place pour les élèves qui étaient dans un programme d'anglais intensif et qui n'ont pas pu couvrir le contenu prévu aux matières inscrites au Régime pédagogique• Importance d'accorder un suivi et soutien auprès des élèves en transition (6^e année)• Miser sur les savoirs essentiels pour les mesures de rattrapage• Enseignement de l'ensemble des disciplines scolaires selon les programmes officiels, bulletin unique habituel, administration des épreuves locales et ministérielles, application des règles de sanction des études• Pour les cours de musique, d'éducation physique et autres activités « spécialisées », maintien des mêmes règles concernant les groupes, mais possibilité d'utiliser les locaux consacrés à ces activités, sous réserve que les équipements soient désinfectés entre les groupes.• Pour les programmes pédagogiques particuliers et les activités parascolaires :<ul style="list-style-type: none">○ Possible, selon la nature des mesures de distanciation sociale à mettre en place○ Consulter les partenaires impliqués (ex. : fédérations sportives)○ L'accès aux installations sportives est autorisé.○ La semestrialisation (ex. : pour l'anglais intensif) est à éviter pour ne pas pénaliser des élèves si un autre confinement devait avoir lieu.○ Application dans les écoles des mêmes consignes pour la pratique du sport que celles destinées aux fédérations sportives
--	--	---



	<ul style="list-style-type: none"> • Les assemblées scolaires ou autres grands rassemblements doivent être évités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite accentuée des développements en cours concernant la disponibilité des contenus, des infrastructures et des équipements de technologies de l'information
Autres scénarios	<ul style="list-style-type: none"> • Trois autres scénarios sont envisageables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprentissage volontaire à domicile <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fréquentation scolaire en présentielle est facultative pour l'année scolaire 2020-21. Les élèves pourront suivre les cours à distance ○ Modes de fonctionnement adaptés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conseils doivent être prêts à adapter leur mode de fonctionnement si les conditions l'exigent. <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre d'élèves, répartition des heures de cours, etc. ○ Fonctionnement intégral à distance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque conseil scolaire doit être prêt à offrir un enseignement à distance à tous les élèves <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les enseignants disposent des outils, logiciels et ressources nécessaires • Préparer un calendrier et un emploi du temps adaptés, selon l'année scolaire • Élaborer des cours en ligne • Laisser, si possible, les écoles ouvertes en tant que lieux de travail pour les enseignants • Rendre disponibles des appareils nécessaires à l'apprentissage à distance aux élèves qui en ont besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres de services scolaires devront se doter d'un protocole d'urgence en cas de deuxième vague menant à un reconfinement <ul style="list-style-type: none"> ○ Ce protocole devra assurer un basculement vers l'enseignement à distance en cas de fermeture des établissements • Les centres de services scolaires devront prévoir des mécanismes pour assurer la distribution de tablettes et d'ordinateurs aux élèves qui en auraient besoin • La plateforme L'école ouverte continuera d'être bonifiée et alimentée
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Les formes actives de déplacement sont encouragées, ainsi que le transport privé • Les conseils scolaires peuvent accroître l'utilisation des autobus 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents sont invités à assurer le transport de leur enfant, dans la mesure du possible, et le transport actif est encouragé



	<ul style="list-style-type: none"> • Le port du masque est obligatoire dans les véhicules scolaires pour les élèves de la 4^e à la 12^e année. Pour les autres, le masque est recommandé sans être obligatoire • Un registre de répartition des sièges doit être tenu et respecté pour faciliter la recherche de contacts en cas d'infection • Les élèves issus du même foyer ou appartenant à la même classe doivent être regroupés • Un masque médical et une protection oculaire seront fournis aux conducteurs • Les surfaces et sièges seront nettoyés et désinfectés deux fois par jour • Si possible, les fenêtres doivent rester ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'autobus, les élèves devront s'asseoir deux par banc. Si possible, les élèves devront également demeurer ensemble sur le même banc chaque jour • Le masque sera obligatoire pour les élèves du 3^e cycle du primaire et du secondaire dans le transport scolaire. Il demeure recommandé pour les élèves du préscolaire et des deux premiers cycles du primaire • Un masque médical et une protection oculaire seront fournis aux conducteurs • Si possible, les fenêtres doivent rester ouvertes • Les surfaces et sièges seront nettoyés et désinfectés entre chaque groupe d'élèves transportés
<p>Suivi des déclarations de symptômes de la COVID-19 et mesures d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout élève ou membre qui développe des symptômes de la COVID-19 doit être mis à l'écart, jusqu'à son retour à la maison • Les écoles doivent signaler au bureau de santé publique local les cas suspectés ou confirmés de COVID-19 et fournir tous les documents permettant d'appuyer la gestion du cas : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cahier de présences ○ Transports quotidiens • L'élève ou le personnel infecté devra se conformer aux exigences de la santé publique. Les personnes qui obtiennent un résultat négatif (à la suite d'un premier résultat positif) pourront retourner à l'école dès qu'elles ne présenteront plus de symptômes durant au moins 24 heures. • En cas d'éclosion, la santé publique déterminera les mesures supplémentaires requises, dont la fermeture de classes ou de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des symptômes associés à la maladie apparaissent dans le milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance doit être utilisée et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique ○ L'élève ou le membre du personnel présentant des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet et porter un masque de procédure ○ Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Santé publique et les liens sont à faire avec celle-ci. En cas d'éclosion, la Santé publique détermine les mesures additionnelles à prendre. ○ Les parents de l'élève mineur sont avisés ○ Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève présentant des symptômes, le temps que son parent vienne le chercher



Programmes avant et après l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Ces programmes seront ouverts et fonctionnels. • Les informations sur les élèves présents devront être tenues à jour rigoureusement 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise habituelle des services de garde avec la tarification et mise en application des règles de la santé publique • Privilégier le regroupement des élèves selon les regroupements dans les classes
Communication avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Les conseils scolaires doivent communiquer leurs attentes et présenter les lignes directrices aux parents et aux élèves avant la reprise des cours • Cette communication doit être maintenue tout au long de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lettres et autres communications ont été transmises depuis le printemps à l'intention des parents • De nouveaux outils de communication sont en développement
Écoles provinciales et d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillant des élèves sourds ou malentendants, aveugles ou ayant une basse vision, sourds et aveugles, ou ayant des troubles d'apprentissage grave, des directives distinctes et détaillées pour la réouverture de ces écoles sont en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mêmes modalités s'appliquent à tout le réseau scolaire
Écoles privées	<ul style="list-style-type: none"> • La réouverture devra se faire en respect des consignes de la santé publique • Les écoles privées doivent signaler immédiatement les cas suspectés ou confirmés de COVID-19 au bureau de santé publique local et appuyer la gestion des cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mêmes modalités s'appliquent à tout le réseau scolaire
Écoles des Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> • La réouverture devra se faire en respect des consignes de la santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mêmes modalités s'appliquent à tout le réseau scolaire
Élèves étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement ontarien indique sur ce sujet que la décision d'admettre ou non des élèves étrangers revient au gouvernement fédéral 	<ul style="list-style-type: none"> • Les directives sur le plan de la rentrée s'adressent à l'ensemble de la population étudiante, québécoise et internationale • Le ministère poursuit ses échanges avec le MIFI et IRCC afin de s'assurer que les demandes des étudiants internationaux puissent être traitées de manière à pouvoir les accueillir dès l'ouverture des frontières. Pour le moment, bien qu'il indique traiter les dossiers, le fédéral n'octroie pas de nouveaux permis d'étude.



Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Les employeurs doivent prendre toutes les précautions pour assurer la protection du travailleur • Le personnel devra suivre une journée complète de formation sur les protocoles de santé et de sécurité avant le début de l'année scolaire • Des comités sur la santé et la sécurité au travail doivent être constitués et réunis régulièrement pour analyser le respect des mesures • Adapter l'environnement scolaire pour assurer la sécurité et la santé du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les employeurs doivent prendre toutes les précautions pour assurer la protection du travailleur, un guide a notamment été élaboré à cet effet par la CNESST • Affectation du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire en fonction du critère d'âge de la Santé publique et des rapports enseignant-élèves habituellement prévus en temps normal • En fonction des directives de la Santé publique concernant les rapports enseignant-élèves, recours aux banques de suppléants dans un premier temps • Respect de la tâche de l'enseignant • Flexibilité de l'emploi du temps de l'enseignant (tâche complémentaire, tâche de nature personnelle, journées pédagogiques)
Normes et protocoles de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> • Les conseils scolaires doivent mettre en place des protocoles de nettoyage répondant aux exigences de la santé publique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme de nettoyage des surfaces et des toilettes ○ Analyse de l'eau ○ Hygiène des mains ○ Salle d'isolement ○ Pauses dîner échelonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une routine d'hygiène pour les élèves et les employés selon les recommandations de la CNESST
Financement au titre des investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement prévoit soutenir la réouverture des établissements à l'aide d'un financement d'environ 309 millions de dollars notamment pour embaucher des infirmiers hygiénistes en appui aux écoles, de nouveaux enseignants, un appui additionnel aux élèves à besoins particuliers et l'achat d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • À ce jour, le Québec a soutenu financièrement le réseau de l'Éducation à la hauteur d'environ 100 M\$ pour l'achat d'équipements et le remboursement de coûts additionnels encourus liés à la Covid-19. Des sommes additionnelles avaient aussi déjà été consenties au dernier Budget pour des mesures d'appui aux élèves à besoins particuliers qui ont été maintenues.

Commentaires

De façon générale, les plans de retour en classe présentés par l'Ontario et le Québec sont relativement semblables. Plusieurs points de convergence les rapprochent. Il suffit de penser aux modalités de l'organisation scolaire au primaire, aux diverses stratégies de protection ou aux responsabilités des employeurs quant à la santé et la sécurité du personnel scolaire. Ces plans se distinguent sur quelques éléments. Les plus significatifs concernent le choix laissé aux parents en Ontario de retourner leur enfant en classe et l'obligation pour les enseignants ontariens de suivre une formation sur les protocoles de santé et de sécurité. À noter toutefois que, du côté québécois, la majorité des enseignants ont pu



expérimenter ces protocoles sanitaires lors du retour en classe du mois de mai ou, au cours de l'été, pour les classes de soutien. Aussi, le port du masque est obligatoire en tout temps pour le personnel scolaire en Ontario, tandis qu'au Québec, cette obligation se limite aux déplacements dans les aires communes de l'établissement. Pour les élèves, le port du masque est obligatoire à compter de la 4e année en Ontario et en classe tandis que pour le Québec, cette obligation débute au 3^e cycle du primaire et que celui-ci peut être retiré une fois assis. Les directives québécoises concernant la distanciation physique entre les enseignants et les élèves sont plus strictes au Québec (2 mètres) qu'en Ontario (favoriser le maintien d'une distance physique maximale). Par ailleurs, l'Ontario a déjà annoncé la suspension des évaluations provinciales en 3e et 6e année pour l'année scolaire 2020-2021. Enfin, le Québec semble accorder une plus grande attention à la réussite scolaire, à la consolidation des apprentissages et à la transition des élèves de 6e année vers le secondaire si l'on se fie aux écrits.



Analyse comparative des plans de la rentrée Dispositions générales, composition des groupes et programmes avec options

Le présent tableau recense les plans de la rentrée scolaire publiés par certaines provinces canadiennes, États américains et pays européens. Il expose les modalités prévues en ce qui a trait à l'organisation des lieux et à l'obligation, ou non, du port du masque. De même, il se penche sur la composition des groupes d'élèves et sur les activités parascolaires et sportives.

D'emblée, il est possible de remarquer la variété des réponses apportées par les systèmes scolaires. En fonction notamment de la situation sanitaire, les juridictions n'optent pas pour des solutions similaires. Par exemple, l'obligation du port du masque n'est pas étendue partout.

De façon générale, les autorités prévoient une rentrée en présentiel au primaire et au secondaire, avec des possibilités d'enseignement hybride au secondaire. Sur ce point, la Californie fait figure d'exception en laissant le choix aux districts scolaires d'organiser leur rentrée en fonction des réalités locales. La vaste majorité des districts scolaires américains semblent d'ailleurs miser sur une rentrée à distance ou hybride, tant pour le primaire que pour le secondaire.

La création de cohortes stables et fermées constitue un point de convergence des plans examinés. Tous semblent y voir une façon de contrôler et de réduire les risques de contagion et d'éclosion de la COVID-19. Bien entendu, les modalités peuvent varier, mais le principe général semble demeurer d'assurer la plus grande stabilité possible dans les groupes. De la même façon, l'aménagement de l'horaire scolaire et l'aménagement physique des lieux font partie des éléments de réponse inclus dans les plans.

Le maintien ou non des activités parascolaires se fait en lien avec les recommandations de la santé publique de la juridiction examinée. Puisque l'état sanitaire est variable d'un État à l'autre, les plans sont beaucoup moins convergents sur cette question. Il est malgré tout possible de retenir que la distanciation physique représente un des éléments-clés, comme l'évitement des sports de contact, la tenue d'activités extérieures lorsque possible ou l'utilisation d'approches pédagogiques alternatives (notamment en musique).

Les plans recensés évoquent peu ou pas les programmes particuliers ou les programmes avec options. Il est possible de concevoir que ces programmes sont sous la responsabilité des établissements et des conseils scolaires plutôt que des gouvernements directement. Pour la tenue de ces activités, ils doivent à la fois respecter les consignes ministérielles, celles de la santé publique et celles des fédérations concernées, en sus souvent d'être davantage liés à leur offre distinctive et leur mode local d'organisation.

Enfin, la réalisation de ces plans demeure toujours liée au respect des consignes des autorités de santé publique.



Juridictions	Niveaux	Dispositions générales	Composition des groupes	Programmes et profils avec option
Colombie-Britannique	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence volontaire avec cours à distance, le cas échéant • Retour graduel pour familiarisation avec le nouvel environnement, les mesures d'hygiène et les routines de déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 septembre : personnel scolaire ○ 10 septembre : élèves • Distance de 2 mètres entre les élèves, entre les adultes ainsi qu'entre les élèves et les adultes ou création de cohortes • Le port du masque à l'école peut se faire sur une base volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohortes stables composées d'élèves et de personnel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupes de 60 personnes • Les cohortes demeurent les mêmes pour les activités d'apprentissage, les récréations, l'heure du dîner, etc. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les interactions entre cohortes sont permises à l'extérieur si les contacts physiques sont restreints ou à l'intérieur si la distanciation est respectée • La composition des cohortes peut changer au début de chaque nouvelle étape de l'année scolaire • De manière exceptionnelle, les cohortes pourraient être modifiées en cours d'étape pour faciliter le fonctionnement optimal de l'école, incluant des considérations liées aux apprentissages • En classe, privilégier d'asseoir les élèves toujours au même endroit • Limiter le nombre d'adultes interagissant avec les cohortes <ul style="list-style-type: none"> ○ Les adultes ne faisant pas partie d'une cohorte doivent respecter une distance de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités parascolaires peuvent avoir lieu si la distanciation est respectée entre les membres de différentes cohortes et que les contacts physiques sont restreints entre personnes de même cohorte
	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous 	Outre les éléments évoqués pour le primaire, les consignes concernant le	



		<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence volontaire avec cours à distance, le cas échéant • Retour graduel pour familiarisation avec le nouvel environnement, les mesures d'hygiène et les routines de déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 septembre : personnel scolaire ○ 10 septembre : élèves • Distance de 2 mètres entre les élèves, entre les adultes ainsi qu'entre les élèves et les adultes ou création de cohortes • Les élèves doivent porter le masque dans les transports scolaires • Le port du masque à l'école peut se faire sur une base volontaire 	<p>niveau secondaire se distinguent par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohortes stables de 120 personnes • La réduction du nombre d'élèves fréquentant l'école au même moment est encouragée pour faciliter les interactions hors-cohortes, en respect du principe de distanciation <ul style="list-style-type: none"> ○ La présence à l'école des élèves vulnérables et en difficulté est à prioriser ○ Des modalités d'apprentissages alternatives sont à prévoir pour les élèves hors des lieux de l'école 	
Alberta	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein en présentiel • Port du masque dans les espaces communs pour les élèves à partir de la 4^e année et pour tout le personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien dans la mesure du possible des groupes fermés, et ce, dans la même classe. Le groupe fermé comprend les élèves et le personnel scolaire qui interagit avec eux • Le nombre d'élèves par groupe est déterminé par la grandeur du local qui les accueille en s'assurant qu'il soit possible de respecter les deux mètres de distanciation en tout temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'apprentissage en milieu de travail (stages) peuvent avoir lieu en respectant les directives de la santé publique concernant les entreprises • Toutes les activités nécessitant le chant ou l'utilisation d'instruments de musique à vent doivent être suspendues • Les sports extérieurs peuvent se pratiquer en respectant les directives de santé publique de ce secteur
	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein en présentiel • Port du masque dans les espaces communs pour tous les élèves et le personnel scolaire 		



Saskatchewan	Primaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein en présentiel • Retour en classe dès le 1er septembre 2020, selon les calendriers des divisions scolaires locales • Trois autres plans sont prévus en cas d'urgence • Le port du masque n'est pas obligatoire, mais pourrait l'être si la situation se détériore et que les écoles doivent passer au 2e plan • Mise en place de mesures d'autodépistage ainsi qu'une zone de quarantaine pour les élèves symptomatiques • L'utilisation d'espaces extérieurs pour l'apprentissage est recommandée lorsque possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Configuration de la classe afin de minimiser les contacts, sans mention d'une distance particulière • Périodes de récréations, de lunch ou autres échelonnées pour permettre plus d'espace • Sièges attribués aux élèves dans l'autobus scolaire et ceux vivant dans le même ménage seront assis ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation des activités parascolaires intérieures et extérieures selon le <i>Plan de réouverture</i> • Activités de groupe virtuelles, telles que les assemblées, envisagées afin de minimiser les regroupements en personne • Établissement de protocoles afin de réduire l'utilisation du matériel partagé
Manitoba	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour le primaire et le secondaire <ul style="list-style-type: none"> ◦ De la 9^e à la 12^e année, le retour en présentiel à 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohorte stable composée d'élèves et du personnel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ◦ Groupe de 75 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé d'éviter les sports de contact lors de la période de récréation afin de faciliter la distanciation sociale



		<p>temps plein dépend de la capacité de l'école. Si l'établissement n'est pas en mesure d'accueillir tous les élèves, l'enseignement se fera partiellement à distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour graduel pour le personnel afin de se familiariser avec le nouvel environnement, les mesures d'hygiène et les routines de déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ 2,3 et 4 septembre • Les établissements doivent préparer trois plans, soit un pour l'enseignement en présentiel, hybride et à distance • Distance de 2 mètres lorsque possible • Il est suggéré que les classes restent dans les mêmes locaux et que ce soit les enseignants qui se déplacent. • Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour le moment dans l'enceinte de l'école et dans le transport scolaire. • L'enseignement des matières de base est privilégié 	<ul style="list-style-type: none"> • La distanciation minimale au sein d'une cohorte est d'un mètre • Les cohortes arrivent et partent en même temps et demeurent les mêmes pour les activités d'apprentissage, les pauses, l'heure du dîner, etc. • Lorsque plusieurs cohortes sont dans un même lieu, elles doivent maintenir entre elles une distance minimale de 4 mètres • La distanciation sociale et le principe de cohorte s'applique également lors du transport scolaire. Les élèves utilisant le même transport seront considérés comme une cohorte en soit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des directives provinciales, le Manitoba High School Athletic Association permet la pratique d'activités sportives dans l'enceinte scolaire, toutefois l'environnement et la pratique devra être modifié <ul style="list-style-type: none"> ○ Les écoles doivent obtenir l'approbation des instances administratives du district scolaire afin de poursuivre leurs activités sportives. ○ Pour chaque discipline sportive, l'école devra s'assurer que les directives de la santé publique et de celles émises par l'organisation provinciale soient respectées ○ Les championnats et les tournois ne sont pas autorisés pour le moment
	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour les degrés 9 à 12 variant en fonction de la capacité de l'établissement. Le cas échéant, l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohorte stable composée d'élèves et du personnel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupe de 75 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé pour le moment d'éviter les sports de contact afin de faciliter la distanciation sociale.

, des statistiques et de l'enseignement privé



		<p>se fera en présentiel et à distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour graduel pour familiarisation avec le nouvel environnement, les mesures d'hygiène et les routines de déplacement <ul style="list-style-type: none"> ○ 2,3 et 4 septembre • Les établissements doivent préparer trois plans, soit pour l'enseignement présentiel, hybride ou à distance • Distance de 2 mètres, lorsque possible • Il est suggéré que les classes restent dans les mêmes locaux et que ce soit les enseignants qui se déplacent. • Le couvre-visage est fortement recommandé dans l'enceinte de l'école pour le personnel et les élèves de la 5^e à la 12^e année et obligatoire dans le transport scolaire pour ces élèves • L'enseignement des matières de base est privilégié 	<ul style="list-style-type: none"> • La distanciation minimale au sein d'une cohorte est d'un mètre. • Les cohortes arrivent et partent en même temps et demeurent les mêmes pour les activités d'apprentissage, les pauses, l'heure du dîner, etc. • Lorsque plusieurs cohortes sont dans un même lieu, elles doivent maintenir entre elles une distance minimale de 4 mètres. • La distanciation sociale et le principe de cohorte s'appliquent également lors du transport scolaire. Les élèves utilisant le même transport seront considérés comme une cohorte en soit. Le cas échéant ils pourront être placés dans une cohorte additionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des directives provinciales, la Manitoba High School Athletic Association permet la pratique d'activités sportives dans l'enceinte scolaire, toutefois l'environnement et la pratique devra être modifié. • Les écoles doivent obtenir l'approbation des instances administratives de la division scolaire afin de poursuivre leurs activités. • Pour chaque discipline sportive, l'école devra s'assurer que les directives de la santé publique et de celles émises par l'organisation provinciale soient respectées. • Les championnats et les tournois ne sont pas sanctionnés pour le moment.
Ontario	Primaire (M-8 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Retour le 8 septembre 2020 • Retour à temps plein pour tous <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence volontaire avec cours à distance, le cas échéant ○ 300 minutes d'enseignement par jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohortes stables composées d'élèves et de personnel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Demeurent les mêmes pour les activités d'apprentissage, les récréations, l'heure du dîner, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clubs et sports organisés autorisés si le maintien de la distanciation physique est possible <p>Particularités évoquées pour certains cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique :



		<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque dans les espaces fermés <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligatoire à partir de la 4^e ○ Encouragé pour les élèves de la maternelle à la 3^e année ○ Mis à la disposition des élèves • Journée de formation complète pour le personnel scolaire sur les protocoles de santé et de sécurité et les adaptations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre limité d'adultes interagissant avec les cohortes <ul style="list-style-type: none"> ○ Un enseignant titulaire ○ Contacts limités avec les spécialistes (arts, musique, éducation physique, etc.) • Contacts directs et indirects limités à 50 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respect de la distance physique ○ Possibilités de performances créatives à moindre risque (enseignement à l'école dans des espaces plus grands et restriction des types d'instruments utilisés en groupe, par exemple) ○ Enseignement en personne et sans interprétation en direct. • Éducation physique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Extérieur quand c'est possible ○ Gymnase avec maintien de la distance physique ○ Désinfection du matériel • Éducation coopérative : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stages : environnement virtuel si possible ○ Stages dans la communauté : selon les directives de la santé publique • Éducation technologique <ul style="list-style-type: none"> ○ Cohortes doivent respecter pratiques sanitaires
	<p>Secondaire (9^e-12^e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour le 8 septembre 2020 • 24 conseils scolaires : retour à temps partiel (modèle adapté) <ul style="list-style-type: none"> ○ 50 % des journées d'enseignement en personne ○ Journées à distance : travail indépendant et programme d'apprentissage synchrone ○ Journées peuvent être raccourcies combinées à des modes d'apprentissage à distance pour arriver à 110 heures par crédit ○ Présence volontaire avec cours à distance, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle adapté <ul style="list-style-type: none"> ○ Cohortes stables de 15 élèves • Cohortes stables composées d'élèves et de personnel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectif maximal sur une à deux semaines de deux classes • Contacts directs et indirects limités à 100 • Flexibilité sur l'aménagement de l'horaire des groupes accordée aux conseils scolaires 	



		<ul style="list-style-type: none"> • Autres conseils scolaires : retour à temps plein <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence volontaire avec cours à distance, le cas échéant ○ 5 heures d'enseignement par jour en présentiel ou à distance synchrone • Port du masque dans les espaces fermés <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligatoire ○ Mis à la disposition des élèves • Journée de formation complète pour le personnel scolaire sur les protocoles de santé et de sécurité et les adaptations nécessaires 		
Nouveau-Brunswick	Primaire (Maternelle-8 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous • Distanciation physique de 2 mètres dans les aires communes • Temps de transition échelonnés (arrivée, pauses, dîner) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maternelle à la 2^e : groupes de 15 élèves • 3^e à la 5^e : réduire la taille des groupes dans la mesure du possible • 6^e à la 8^e : groupes de taille régulière • Cohortes stables composées d'élèves et de personnel scolaire 	
	Secondaire (9 ^e -12 ^e)	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps partiel pour tous <ul style="list-style-type: none"> ○ Minimum un jour sur deux ○ À distance : méthodes d'apprentissage mixtes (en ligne, par projets, expérientiel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la taille des groupes pour respecter la distance physique d'un mètre entre les élèves • Pas de groupe fixe 	<ul style="list-style-type: none"> • En raison des horaires et des cours variés, pouvant s'adapter aux profils et programmes, les élèves ne seront pas regroupés dans des groupes fixes.



		<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation physique de 2 mètres dans les aires communes 		
Nouvelle-Écosse	Primaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein en présentiel pour l'instant • Retour le 8 septembre 2020 • Deux autres plans prévus en cas d'urgence sanitaire • Port du masque obligatoire pour tous dans l'autobus scolaire et lorsque la distanciation physique n'est pas possible • Cours en plein air lorsque possible • Mise en place de plans de déploiement des appareils technologiques en cas de passage à l'apprentissage à distance • Distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de cohortes fermées • Réorganisation des classes afin de maximiser l'espace entre les élèves • Définition d'emplois du temps souples et adoption de pratiques particulières • Repas du midi en salle de classe, sauf pour les élèves de 10e à la 12e année • Livraison des repas aux élèves en classe par les cafétérias et les programmes alimentaires scolaires pour minimiser les déplacements • Les livres et les autres ressources de la bibliothèque seront apportés aux élèves dans leur salle de classe 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan détaillé pour les cours particuliers, comme musique et éducation physique • Déroulement du cours d'éducation physique à l'extérieur le plus possible • Limitation des activités exigeant un contact physique entre les élèves • Interdiction de rassemblements à l'école • Toutes les matières seront offertes, mais le format de présentation pourrait être différent • Lignes directrices pour les activités parascolaires sportives • Activités parascolaires sous la direction d'une personne extérieure à l'école peut être envisagé en format virtuel
État de la Californie (États-Unis)	Primaire Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Il revient aux districts scolaires de déterminer la formule du retour en classe et d'élaborer un plan pour la rentrée scolaire • Le Department of Education de la Californie a publié un guide pour accompagner les districts dans leur prise de décision • Entre autres, les districts de Los Angeles, de San Francisco et de San Diego ont pris la décision de 	<ul style="list-style-type: none"> • Petites cohortes élève-enseignant • Limitation des rencontres entre les différents groupes pendant la journée • Limitation le plus possible des déplacements des élèves et du personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rencontres virtuelles doivent être privilégiées aux sorties scolaires et aux rencontres intergroupes



		commencer l'année scolaire à distance		
État de New York (États-Unis)	Primaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein de tous les élèves en présentiel • Une distanciation physique de deux mètres est obligatoire dans les établissements scolaires et le transport scolaire • Le port du masque est obligatoire pour les élèves, le personnel et les enseignants, lorsque la distanciation physique ne peut être respectée • Prise de température avant d'entrer dans les établissements • Étalement des heures d'arrivée et de départ • Les districts scolaires doivent être en mesure d'offrir l'enseignement à distance en cas d'éclosion 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes et classes fixes <ul style="list-style-type: none"> ○ Le nombre d'élèves doit être déterminé en fonction de la grandeur des classes de manière à assurer une distanciation physique de deux mètres entre les élèves • Adopter des mesures pour éviter le mélange des groupes fixes <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire les mouvements dans l'établissement ○ Favoriser le déplacement des enseignants et non des élèves entre les différents locaux ○ Pratiquer les cours d'éducation physique, si possible, à l'extérieur ○ Échelonner et surveiller l'usage des toilettes de façon à s'assurer du respect de la distanciation physique • Le corps professoral peut enseigner à plus d'une classe à condition de respecter la distanciation physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures actuelles interdisent la tenue d'activités sportives et extracurriculaires.
Angleterre	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous • Une distanciation de 2 mètres est encouragée entre les élèves et le personnel scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de « bulles » ne dépassant pas la taille d'un groupe-classe • La taille des bulles peut être augmentée après la première étape 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les cours de musique, des solutions comme la distanciation, la tenue des cours à l'extérieur ou la limitation de la taille des groupes à 15 élèves sont à privilégier



	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ La distanciation n'est pas requise pour le soutien offert aux élèves ayant des besoins complexes nécessitant une proximité • Le port du masque n'est pas requis à l'école 	<p>pour le bon déroulement des opérations scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel scolaire peut être en contact avec les élèves de différentes bulles si la distance de 2 mètres est respectée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les chorales et les orchestres sont à proscrire ○ Le partage des instruments de musique doit être évité • Dans les cours d'éducation physique, les élèves devraient toujours être rassemblés dans les mêmes groupes <ul style="list-style-type: none"> ○ La pratique des sports à l'extérieur est à privilégier ○ Les sports de contact doivent être évités ○ L'équipement sportif doit être nettoyé entre chaque utilisation
			<ul style="list-style-type: none"> • Formation de « bulles » ne dépassant pas la taille d'un groupe-classe • La taille des bulles peut être augmentée pour le bon déroulement des opérations scolaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Une bulle pourrait être formée de tous les élèves d'un degré scolaire si c'est le seul moyen d'offrir tous les cours prévus au curriculum ○ Dans les cas où les bulles ne pourraient être respectées, la distanciation physique est de mise • Le personnel scolaire peut être en contact avec les élèves de différentes bulles si la distance de 2 mètres est respectée 	
France	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous • La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle est matériellement impossible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Le protocole sanitaire a été assoupli • La création de différents groupes fermés au sein des établissements n'est plus obligatoire • Le déroulement de la journée et des activités scolaires organisé pour limiter, dans la mesure du possible, 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la pratique sportive extérieure, la distanciation physique entre les élèves d'un même groupe n'est pas obligatoire • Le fonctionnement des salles d'informatique et des centres de documentation et d'information doit être adapté de manière à respecter les



		<ul style="list-style-type: none"> • Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas • Port du masque non recommandé pour les élèves de l'élémentaire • Port du masque obligatoire pour le personnel à partir du moment où une distanciation physique d'un mètre ne peut être garantie 	<p>les regroupements et les croisements importants, notamment les arrivées et les départs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les limitations en lien avec des groupes fermés dans les transports scolaires ne sont plus obligatoires 	<p>règles de distanciation et limiter, si possible, le mélange de différents groupes.</p>
	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous • La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle est matériellement impossible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves • Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas • Port du masque obligatoire pour les élèves de 11 ans et plus lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie dans un espace clos ainsi que dans le transport scolaire • Port du masque obligatoire pour le personnel à partir du moment où une distanciation physique d'un mètre ne peut être garantie dans un espace clos 	<ul style="list-style-type: none"> • Le protocole sanitaire a été assoupli • La création de différents groupes fermés au sein des établissements n'est plus obligatoire • Le déroulement de la journée et des activités scolaires organisé pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants, notamment les arrivées et les départs • Les limitations en lien avec des groupes fermés dans les transports scolaires ne sont plus obligatoires. Le port du masque est néanmoins obligatoire du moment où la distanciation physique ne peut être respectée 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la pratique sportive extérieure, la distanciation physique entre les élèves d'un même groupe n'est pas obligatoire • Le fonctionnement des salles d'informatique et des centres de documentation et d'information doit être adapté de manière à respecter les règles de distanciation et limiter, si possible, le mélange de différents groupes.
Finlande	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à temps plein pour tous, en classe 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des groupes séparés tout au long de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les cours à option, le groupe peut changer s'il n'y a aucune autre solution.

, des statistiques et de l'enseignement privé

Direction de la
veille stratégique et organisationnelle

Améliorer le partage d'information, favoriser le travail en réseau,
faciliter la prise de décision stratégique



	Secondaire	<ul style="list-style-type: none">• Retour à temps plein pour tous, mais possibilité d'un retour à l'enseignement à distance si une éclosion survient• Maintien d'une distance d'un à deux mètres	<ul style="list-style-type: none">• Maintien des groupes séparés dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible, se concentrer sur la distanciation et les mesures d'hygiène• En règle générale, le personnel scolaire ne devrait pas voyager d'un établissement à un autre	
--	------------	--	--	--

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

1982, c. 30, a. 38.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).